

1 : Mise en place du Pass Culture

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le Ministère de la Culture, porté par la SAS Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Il fait le pari de construire un accès privilégié à ces nouveaux publics, pour leur proposer les parcours culturels les plus variés. Doté d'un crédit de 300 € et destiné aux jeunes âgés de 18 à 20 ans, le *Pass Culture* est un outil visant à encourager ceux-ci à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques.

Afin de mettre en place ce dispositif au niveau local, une convention doit être signée entre la SAS Pass Culture et la Ville de Châteauroux pour établir les termes du partenariat. Celui-ci doit permettre aux détenteurs du Pass Culture d'accéder aux propositions artistiques et culturelles gérées par la Ville de Châteauroux et générer une communication la plus large possible à destination de l'ensemble des bénéficiaires.

Avec ce crédit de 300 €, chaque jeune pourra acquérir des livres, disques, places de spectacles, instrument... mais également financer une pratique culturelle au sein des établissements municipaux : Ecole municipale des Beaux-Arts, Conservatoire à rayonnement départemental, réseau des bibliothèques. De plus, des offres seront proposées par d'autres structures culturelles, telles qu'Equinoxe, l'Apollo ou la Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle, afin d'offrir un large panel de propositions aux jeunes concernés.

Le montant de 300 € précité peut être adapté suivant la volonté de la Ville afin de permettre un maximum de diversité. A charge pour chaque inscrit d'utiliser les crédits comme il le souhaite.

Les commerces et les différents acteurs culturels de la ville seront contactés par la SAS Pass Culture afin d'identifier la liste des partenaires vers lesquels les jeunes pourront se diriger.

De plus, des opérations gratuites peuvent être proposées spécifiquement pour ce public : visite privée du Musée, séances d'initiation à la musique, par exemple.

Sur le plan financier, il est à noter que jusqu'à 20 000 € par établissement, le remboursement est assuré à 100 % suivant le montant dépensé dans chaque établissement, et dégressif au-delà de ce montant.

Cette offre financière pourrait faciliter l'accès des jeunes à la culture et leur permettre de financer plus facilement certaines activités. Cette offre n'est pas renouvelable et est complémentaire aux offres de la Région Centre-Val de Loire par l'intermédiaire du dispositif YEP'S.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter le partenariat et d'autoriser le Maire à signer la convention d'une durée d'un an avec la société Pass Culture.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

17 mai 2021

Commission Finances et Affaires Générales



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

La société PASS CULTURE, société par actions simplifiées, immatriculée sous le numéro SIRET 853 318 459 00015, dont le siège social est situé 3 rue de Valois 75001 Paris, représentée par monsieur Damien CUIER dûment mandaté, président de la société,

Ci-après dénommée « SAS Pass Culture »,

et

La Ville de Châteauroux, dont l'adresse est située Hôtel de Ville – CS 80509 – 36012 Châteauroux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Gil Avérous.

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 - Objet de la convention

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Il fait le pari de construire un accès privilégié à ces nouveaux publics pour leur proposer les parcours culturels les plus variés. Doté d'un crédit de 300€ pour les jeunes âgés de 18 ans à 20 ans, le *Pass Culture* est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la Culture et diversifier leurs expériences artistiques. C'est donc un défi que tous les opérateurs culturels doivent relever ensemble.

La Ville de Châteauroux, située dans l'Indre, a la volonté de favoriser le développement et l'accès à la culture pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans résidant sur la Ville de Châteauroux.

La présente convention entre la SAS Pass Culture et la Ville de Châteauroux a pour objet d'établir les termes de leur partenariat. Celui-ci doit permettre aux détenteurs du Pass Culture d'accéder aux propositions artistiques et culturelles proposées par la Ville de Châteauroux, et de générer une communication la plus large possible à destination de l'ensemble des bénéficiaires. Les réservations des jeunes inscrits au Pass Culture seront ainsi remboursées aux acteurs culturels afférents selon des conditions générales d'utilisation en annexe.

Article 2 - Engagements des parties

1) Les engagements de la Ville de Châteauroux

La Ville de Châteauroux s'engage à proposer ses offres culturelles et artistiques sur le Pass Culture dans le but d'y faciliter l'accès aux jeunes inscrits. Elle met particulièrement en avant la programmation, les contenus et activités accessibles pour les jeunes adultes. La Ville de Châteauroux et le Pass Culture s'engagent à travailler de concert pour créer des événements spéciaux qui pourraient être réservés aux utilisateurs du Pass Culture.

La Ville de Châteauroux relaie sa participation au dispositif Pass Culture à travers les canaux de communication dont il dispose (site internet, réseaux sociaux, etc) afin de garantir la bonne information à destination des jeunes.

Afin de garantir le remboursement par la SAS Pass Culture des offres réservées, la Ville de Châteauroux désigne un responsable financier, seule personne habilitée à renseigner et à modifier le RIB de la Ville de Châteauroux (fiche "délégation de gestion financière" annexée à cette convention).

La Ville de Châteauroux s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation du Pass Culture applicables aux acteurs culturels et annexées à la présente convention (annexe 1).

2) Les engagements de la SAS Pass Culture

La SAS Pass Culture fait la promotion des offres proposées par la Ville de Châteauroux à travers l'application Pass Culture et ses différents supports de communication (réseaux sociaux, lettres d'informations...).

Les offres culturelles de la Ville de Châteauroux réservées à travers le Pass Culture feront l'objet d'un remboursement par la SAS Pass Culture selon les modalités prévues par les conditions générales d'utilisation pour les utilisateurs professionnels.

Ainsi, le montant des réservations sera reversé par la SAS Pass Culture selon le barème suivant :

- Jusqu'à 20 000 € TTC par an, 100 % du tarif de l'offre réservée ;
- De 20 000 € TTC à 40 000 € TTC par an, 95 % du tarif de l'offre réservée ;
- De 40 000 € TTC à 150 000 € TTC par an, 85 % du tarif de l'offre réservée, sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 % du tarif ;
- Au-delà de 150 000 € TTC par an, 70 % du tarif de l'offre réservée, sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 % du tarif.

Ces remboursements se font par virement bancaire de manière bimensuelle sur le compte bancaire renseigné par le responsable financier. Ces paiements sont à considérer en tant que redevances des services à caractère culturel et à traiter en tant que telles (cf annexe 4 - "modalités de comptabilisation du Pass Culture" de la DGFIP)

La SAS accompagne l'ensemble des agents concernés à la mise en place du Pass Culture au sein des différentes structures concernées.

La SAS rapporte à la Ville de Châteauroux les données statistiques relatives aux réservations des offres proposées par le musée sur l'application Pass Culture. Ces données sont anonymisées et leur communication s'effectue dans le respect du Règlement général sur la protection des données et de la Loi du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés".

Article 3 - Durée du partenariat

La convention est valable pour un an à compter de la date de signature. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Les Parties peuvent convenir de mettre fin à la convention, d'un commun accord. La résiliation de la convention entraîne de plein droit la résiliation des services associés.

Article 4 - Litiges

Les litiges relatifs à l'exécution, la non-exécution ou l'interprétation des présentes seront régis par la loi française.

En cas de différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les Parties s'engagent, préalablement à toute procédure judiciaire, à tenter de résoudre ce différend à l'amiable.

En cas d'échec de la tentative de solution amiable, les parties se référeront aux tribunaux compétents pour statuer sur tout litige à propos du contrat, notamment sur la formation, l'exécution, l'interprétation, la résiliation ou la résolution du contrat..

A

le

A Châteauroux, le

Pour la SAS Pass Culture,
Monsieur Damien Cuier,

Pour la Ville de Châteauroux,
Monsieur Gil Avérous,

Président

Maire

Annexe 1 - Conditions générales d'utilisation du pass Culture pour les utilisateurs professionnels

Annexe 2 - Fiche de délégation de gestion financière remplie et signée par le représentant de la commune

Annexe 3 - Relevé d'identité bancaire de la structure

Annexe 4 - Modalités de comptabilisation du "pass Culture" (note DGFIP)

2 : Tarifs 2021 - Ajout d'un tarif pour les ateliers adultes de l'École Municipale des Beaux-Arts

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Suite à une erreur technique, l'un des tarifs a été supprimé lors du vote de l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2021 par le Conseil municipal le 15 décembre 2020.

Il convient de régulariser cette situation. Il s'agit du prix du troisième atelier adultes de l'École Municipale des Beaux-Arts (EMBAC) qui s'élève à 99 € en 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce tarif et d'autoriser le Maire à le mettre en application.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

17 mai 2021

Commission Finances et Affaires Générales



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE
DE
CHÂTEAURoux

Délibération n°2020-262 du 15 déc. 2020

Le mardi 15 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 9 décembre 2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

La délibération affichée

le : **16 DEC. 2020**

et transmise à la Préfecture

le : **18 DEC. 2020**

est exécutoire

le : **18 DEC. 2020**

Présents (40) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (3) : M. Christophe BAILLIET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

14 : Tarifs des prestations municipales 2021

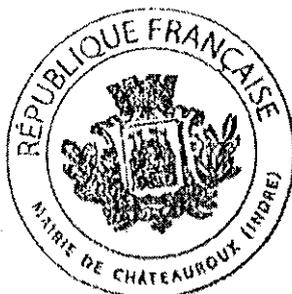
De multiples prestations sont rendues au public par les services de la ville de Châteauroux moyennant une tarification que vous trouverez en annexe.

Comme chaque année, il vous est proposé d'indexer l'augmentation sur l'indice INSEE fixé cette année à 1,20%.

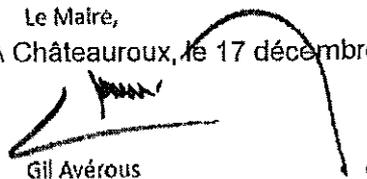
Pour certains tarifs, l'augmentation peut être supérieure ou inférieure à 1,20 % pour tenir compte d'éléments particuliers.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les tarifs pour l'année 2021 et d'autoriser leur application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (1 abstention(s))



Le Maire,
A Châteauroux, le 17 décembre 2020


Gil Averous

Tarifs exprimés en euros, non soumis à la TVA

ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - COLLEGE MARCEL DUCHAMP	2020	2021
	année scolaire 2020/2021	année scolaire 2021/2022
Frais de dossier (1) :	22,00	22,00
Droit de scolarité (4) (5) :		
<i>Atelier d'expression plastique :</i>		
Adulte :		
1er atelier	145,00	146,50
2ème atelier	120,00	121,50
3ème atelier	98,00	
4ème atelier		
Atelier céramique	165,00	167,00
Histoire de l'art		
1 cycle de 15 cours	71,00	72,00
2 cycles de 15 cours	140,00	141,50
Enfant (3) :		
1er enfant	105,00	106,00
2ème enfant	87,00	88,00
3ème enfant	gratuit	gratuit
4ème enfant et suivants		
Droit d'inscription (2) (4) (5) :		
Adulte :	131,00	132,50
Enfant :		
1er enfant	131,00	132,50
2ème enfant	109,00	110,00
3ème enfant	87,00	88,00
4ème enfant	76,00	77,00
Histoire de l'art :	61,00	61,50
Classe préparatoire		
QF1 (tranche 0 à 400 €)	306,00	308,50
QF2 (tranche 401 à 800 €)	344,00	348,00
QF3 (tranche 801 à 1 300 €)	382,00	386,50
QF4 (tranche 1301 à 1 700 €)	420,00	425,00
QF5 (tranche de 1701 € et +)	458,00	463,50
Participation des élèves au voyage d'étude en fin d'année	36,00	36,00
(1) les frais de dossier sont facturés pour toute inscription ou réinscription, même en cas d'annulation de l'inscription. Ces frais sont exigibles dès l'inscription des élèves des ateliers et des élèves de la classe préparatoire.		
(2) droits d'inscription à rajouter aux droits de scolarité pour les personnes domiciliées hors Châteauroux.		
(3) Jusqu'à 19 ans au 31/12/2020 et pour les étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif.		
(4) Les droits de scolarité et les droits d'inscriptions peuvent être réglés par paiements échelonnés.		
(5) Les droits de scolarité et les droits d'inscription seront arrêtés définitivement 3 semaines après l'inscription		

Stage de pratiques artistiques :		
enfant (par 1/2 journée de 4 heures)	20,00	20,00
enfant (par jour)	30,00	30,00
adulte (par jour)	55,00	55,00
groupe de 5 à 12 personnes. (par heure)	30,00	30,00
Cuisson pièces céramique :	60,00	60,00
Ouvrage monographique Joël Bartoloméo :		
Prix public	10,00	10,00
Prix libraire	7,00	7,00
Ouvrage Hucleux		
Prix public	8,60	8,60
Prix libraire	6,25	6,25
Ouvrage Blazy « plantes vertes » et « les animaux »		
Prix public	12,20	12,20
Prix libraire	9,00	9,00
Ouvrage DI Mattéo		
Prix public	30,00	30,00
Edition d'artiste Daniel Nadaud « Attention fragile »	5,55	5,55
Edition d'artiste Pierre Savatier « Un cercle à broder »	21,40	21,40
Edition d'artiste Gerd Bonfert – catalogue	12,80	12,80
Edition d'artiste Hélène Marcoz – carte à gratter de Châteauroux	106,00	106,00
Edition d'artiste - catalogue de l'exposition « Extrêmes coïncidences »	5,25	5,25
Edition d'artiste Alain Doret	5,45	5,45
« Les rues de Châteauroux » Editions les Amis du Vieux Châteauroux (2013)	20,00	20,00
DVD de l'exposition de l'artiste Emmanuel Camusat	10,60	10,60

3 : Recrutement d'un conseiller numérique au sein du réseau des bibliothèques de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Dans le cadre de l'appel à projet « Relance du Numérique », la Ville de Châteauroux a soumis sa candidature et a été retenue pour l'accueil d'un conseiller numérique, à destination du public, au sein du réseau des bibliothèques à partir du 1^{er} juin 2021. Ce recrutement sera financé par l'Etat à hauteur de 50 000 € couvrant la période du contrat de 2 ans.

Cet agent aura pour missions principales :

- accueillir et orienter les publics dans les différents espaces,
- proposer des dispositifs de médiation à l'utilisation des ressources en ligne,
- assurer les rendez-vous individuels d'aide à la prise en main des outils informatiques,
- coordonner et réaliser les animations numériques (rencontres, ateliers, jeux vidéo...),
- effectuer des permanences au cyber-espace,
- gérer les opérations de prêt/retour et réservations pour tout type de document.

Par ailleurs, il apportera un soutien au personnel du réseau des bibliothèques dans les usages professionnels liés au numérique en :

- accompagnant les usages liés au portail, aux réseaux sociaux et aux équipements informatiques,
- contribuant au développement d'une identité numérique du réseau,
- assurant le suivi, le développement et la valorisation des ressources numériques accessibles en ligne,
- impulsant la réalisation de dossiers thématiques en ligne.

Il sera également un atout pour Châteauroux, dont une partie de la population est rurale et vieillissante, en proposant ainsi une solution viable à la réduction des différentes fractures numériques liées à l'âge, mais également à l'accès aux nouvelles technologies.

Ce poste correspond à un temps complet, basé sur un contrat à durée déterminée de 24 mois (intégrant une formation obligatoire).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le poste de conseiller numérique, tel que décrit ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique et le contrat de travail à durée déterminée de deux ans aux conditions définies ci-dessus, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

17 mai 2021

Commission Finances et Affaires Générales

CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

**Fonds géré par la Caisse des Dépôts et Consignations
pour le compte de l'Etat – COMMUNE DE CHATEAUROUX**

Vu la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu le mandat conclu entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Caisse des Dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif Conseiller Numérique France Services.

Vu le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services déposé par COMMUNE DE CHATEAUROUX le 18/03/2021,

Vu la décision du Comité de sélection en date du 24/03/2021,

ENTRE :

La CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Monsieur Antoine Troesch, en sa qualité de Directeur de l'investissement de la Banque des Territoires, ou tout représentant de ce dernier, agissant en vertu d'un arrêté portant délégation de signature du Directeur général en date du 4 mars 2021.

Ci-après indifféremment dénommée la « CDC »
ou la « Caisse des Dépôts » d'une part,

ET :

COMMUNE DE CHATEAUROUX, numéro SIRET 21360044800012 ayant son siège à
COMMUNE DE CHATEAUROUX
MAIRIE
PL DE LA REPUBLIQUE
36000 CHATEAUROUX
FRANCE

représentée par Monsieur Gil Avérous, en sa qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2021

Ci-après dénommé le « Bénéficiaire », d'autre part,

ci-après désignées ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

TABLE DES MATIERES

<u>Article 1 – Objet de la Convention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 2 – Modalités de réalisation</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>2.1 : Collaboration entre les Parties</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>2.2 : Engagement du bénéficiaire</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>2.3 : Engagements de la Caisse des dépôts</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>2.4. Modalités de suivi</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 3 – Responsabilité - Assurances</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>3.1 Responsabilité</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>3.2 Assurances</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 4 – Modalités financières</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>4.1 Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>4.2 Modalités de versement</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>4.3 Utilisation de la subvention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 5 – Confidentialité</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>6.1 Communication par le Bénéficiaire</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>6.2 Communication par la Caisse des Dépôts</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>6.3 Propriété intellectuelle</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 7 – Durée de la Convention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 8 – Résiliation</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>8.1 : Résiliation pour faute</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>8.2 : Résiliation pour force majeure ou empêchement</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>8.3 : Conséquences de la résiliation</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>8.4 : Restitution</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 9 – Dispositions Générales</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>9.1 Élection de domicile – Droit applicable - Litiges</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>9.2 Intégralité de la Convention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>9.3 Modification de la Convention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>9.4 Cession des droits et obligations</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>9.5 Nullité</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>9.6 Renonciation</u>	Erreur ! Signet non défini.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du volet « Inclusion Numérique » du plan de relance, l'Etat a lancé le dispositif « Conseiller numérique France Services » qui est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Annoncée par le Président de la République lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020.

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

Le plan France Relance affecte un budget inédit à la réalisation de trois actions phares en faveur de l'inclusion numérique :

- Des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls ;
- Des lieux de proximité, en plus grand nombre, qui proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et animés par des conseillers numériques ;
- La création de 4 000 postes de conseillers numériques, ayant pour rôle de proposer au plus près des Français des ateliers d'initiation et de formation au numérique du quotidien.

Le dispositif Conseiller numérique France Services s'adresse aux structures publiques et privées souhaitant recruter un ou plusieurs conseiller(s) numérique(s) afin de participer à l'appropriation du numérique par tous.

COMMUNE DE CHATEAUROUX a candidaté à ce dispositif et a été retenu.

Le dispositif Conseiller numérique France Services permet à la structure accueillante de bénéficier d'une subvention afin de financer l'emploi d'un conseiller, rémunéré *a minima* à hauteur du SMIC.

Le Bénéficiaire bénéficie d'une subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 euros maximum pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum par poste (et majorée selon les dispositions réglementaires en vigueur en outre-mer le cas échéant).

Le conseiller numérique bénéficie d'une formation puis accompagne les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les Françaises et les Français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est mandatée par l'Etat pour apporter son appui au dispositif piloté par l'ANCT. A ce titre, la CDC opère plusieurs actions dont le versement de subventions aux structures accueillantes au nom et pour le compte de l'Etat.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein,

partenaire privilégié des collectivités territoriales, la direction de la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins.

Fort de ces informations, COMMUNE DE CHATEAUROUX a sollicité un financement par l'Etat dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France relance ». En réponse à cette demande, l'ANCT a décidé d'accorder une subvention au Bénéficiaire pour financer son projet de recrutement de Conseiller(s) numérique(s). Le soutien financier, versé par la CDC dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services, est l'objet de la présente convention.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention et ses annexes (la « Convention ») ont pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien sous forme de subvention versé par la Caisse des Dépôts au Bénéficiaire dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services.

COMMUNE DE CHATEAUROUX souhaite recruter 1 Conseillers numériques France services pour mener à bien des activités de médiation numérique :

- Créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs sur les 3 thématiques de services identifiés ;
- Proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage (mairies, bibliothèques, France Services, marchés, centres commerciaux, etc.) ou sur des événements ;
- Répondre aux appels issus de la plate-forme téléphonique nationale « Solidarité Numérique » ;
- Participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques mise en place (plate-forme téléphonique locale, portes ouvertes, etc.).

Le soutien financier de l'Etat versé par la Caisse participe strictement à la rémunération de ce conseiller.

Article 2 – Modalités de réalisation

2.1 : Collaboration entre les Parties

Le Bénéficiaire est l'employeur direct du conseiller. Il les recrute dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables et dans les conditions prévues par le dispositif Conseillers numériques France Services. Il prend à sa charge leur rémunération. Il en informe la CDC au moyen des outils de suivi visés à l'article 2.4.

2.2 : Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage :

- A laisser partir le conseiller recruté en formation sa prise de poste dans le cas d'une formation initiale ou, dans le cas d'une formation continue, à mettre à disposition de l'organisme de formation le conseiller selon un calendrier établi au moment de la signature du contrat. Initiale ou continue, ces formations sont prises en charge par l'Etat dans le cadre de ce dispositif ;
- A ce que le conseiller réalise les trois grandes missions décrites plus haut et exerce exclusivement les missions décrites <https://cdn.conseiller-numerique.gouv.fr/presentation-conseiller-numerique.pdf>, à l'exclusion de toute autre activité ;
- A mettre à sa disposition les moyens et équipements nécessaires pour réaliser sa mission (ordinateurs, téléphones portables, salles de travail, voiture si nécessaire) ;
- A assurer la gratuité de ces activités pour les usagers ;
- A permettre au conseiller de consacrer du temps pour participer aux rencontres locales et nationales organisées pour cette communauté ainsi que pour la formation continue ;
- A transmettre les éléments de suivi à la Caisse des dépôts selon les modalités visées à l'article 2.4 ;
- A ce qu'ils revêtent une tenue vestimentaire dédiée pour les activités qu'ils réalisent.

2.3 : Engagements de la Caisse des dépôts

La Caisse des dépôts s'engage à accompagner le Bénéficiaire pendant la durée de la convention par l'intermédiaire de :

- La mise à disposition du guide de l'employeur ;
- L'organisation de contacts fréquents entre l'équipe de pilotage de la Caisse et le bénéficiaire lui permettant de bénéficier d'un accompagnement et de recevoir des réponses à ses questions ;
- A verser la subvention selon les modalités décrites à l'article 4.2.

2.4. Modalités de suivi

Pour permettre à l'ANCT de piloter le dispositif et évaluer son impact, le bénéficiaire devra fournir différents éléments de suivi à la CDC et à l'équipe en charge du dispositif Conseiller numérique France Services.

- **Eléments de suivi relatif aux activités réalisées par le bénéficiaire et par le conseiller numérique**

De façon régulière, il est demandé au Conseiller numérique France Services de transmettre, sur son espace « Conseiller », des informations concernant son activité, pouvant inclure le nombre d'ateliers réalisés, le nombre de participants, le profil des personnes accompagnées, etc.

Le bénéficiaire s'assure de la bonne fréquence des comptes-rendus d'activité et est

responsable de la fiabilité des informations transmises.

- **Suivi de la consommation de la subvention**

Sur demande des services de la Caisse, le bénéficiaire devra fournir les éléments permettant de justifier l'utilisation de la subvention.

Article 3 – Responsabilité - Assurances

3.1 Responsabilité

L'ensemble des actions menées dans le cadre du recrutement des conseillers numériques est initié, coordonné et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus de ces activités (notamment publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la seule responsabilité éditoriale du Bénéficiaire.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts n'assumera, ni n'encourra aucune responsabilité du fait de l'utilisation, par le Bénéficiaire, de son soutien dans le cadre de ce dispositif, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire déclare respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend, notamment celles relatives à la protection des données à caractère personnel résultant des nouvelles obligations fixées par le Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 ainsi que la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Le Bénéficiaire agit en qualité de responsable de traitement dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services et il garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des conditions d'exercice des droits des personnes.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter, le cas échéant, les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

3.2 Assurances

Le Bénéficiaire est titulaire d'une assurance responsabilité civile générale couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée de la Convention. Le Bénéficiaire maintiendra cette assurance et justifiera du paiement des primes afférentes à la Caisse des Dépôts à première demande.

Article 4 – Modalités financières

4.1 Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts

Le Bénéficiaire bénéficie d'une subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 euros maximum pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum par poste (et majorée selon les dispositions réglementaires en vigueur en outre-mer le cas échéant).

Si l'entité bénéficie déjà d'une aide titre de l'emploi du conseiller numérique, la subvention ne peut pas excéder une prise en charge correspondant à la différence entre le montant de la rémunération d'un/des conseillers numériques et l'aide perçue au titre de l'emploi d'un conseiller numérique. Cette aide est nécessairement déduite du montant de la subvention dont peut bénéficier la structure accueillante.

Le soutien public perçu relève d'un financement européen et est à ce titre incompatible avec tout autre financement européen (notamment FEDER, FSE ou FTJ). Un double financement européen sur un même projet expose le bénéficiaire à un éventuel remboursement intégral des sommes perçues.

4.2 Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 20% dans le mois suivant la signature du contrat,
- 30% 6 mois après la signature du contrat,
- 50% 12 mois après la signature du contrat.

Le règlement de chaque échéance de la subvention sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Bénéficiaire dont les coordonnées bancaires auront été préalablement transmises à la Caisse des Dépôts.

4.3 Utilisation de la subvention

La subvention visée ci-dessus est versée en contrepartie de l'emploi du/des conseillers numériques par la structure d'accueil selon les modalités précisées au 4.1 et 4.2. Elle est strictement réservée à la rémunération du conseiller à l'exclusion de toute autre affectation. Les versements seront conditionnés au strict respect des conditions d'emploi de la subvention, notamment l'exercice exclusif des missions de Conseiller numérique ainsi que l'accompagnement du plus grand nombre de Français.

En cas de non-respect de cette obligation, le montant de la subvention dont l'emploi n'aura pu être justifié, fera l'objet d'un reversement à la CDC sur simple demande de cette dernière. Les versements pourront être suspendus dans l'attente de la transmission par le Bénéficiaire de l'ensemble des éléments permettant d'attester de la bonne utilisation de la subvention.

Article 5 – Confidentialité

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents concernant le groupe Caisse des Dépôts, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont il aura eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve des informations et documents transmis par la Caisse des Dépôts aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services.

L'ensemble de ces informations et documents est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle

Les Parties s'informeront mutuellement sur toute communication qu'elles souhaitent réaliser au sujet de la Convention. Toute communication externe par l'une ou l'autre des Parties devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de l'autre Partie.

6.1 Communication par le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par l'État au travers du dispositif Conseiller numérique France Services dans ses propres actions de communication écrite ou orale relatives au dispositif. En particulier, sur les supports de communication (plaquette, site internet, affiches, vidéos, etc.) : le Bénéficiaire fait figurer la mention « Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services », le lien suivant : « www.conseiller-numerique.gouv.fr » et les logos du dispositif Conseiller Numérique France Services et de France Relance.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre l'ANCT, la CDC et le Bénéficiaire. En tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts et de l'ANCT.

6.2 Communication par la Caisse des Dépôts

Toute action de communication, écrite ou orale de la CDC, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord de principe du Bénéficiaire et de l'ANCT. La demande sera soumise au Bénéficiaire et l'ANCT dans un délai de deux (2) jours ouvrés avant l'action prévue. Le Bénéficiaire et l'ANCT s'engagent à répondre dans un délai de deux (2) jours ouvrés.

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire et de l'ANCT.

6.3 Propriété intellectuelle

La Caisse des Dépôts pourra mentionner à des fins de communication interne et externe le soutien apporté par l'Etat au bénéficiaire et à ce titre, pourra faire état des résultats du dispositif

Conseiller Numérique France Services piloté par l'ANCT. Les modalités de communication externe étant soumises aux dispositions mentionnées dans l'article 6.2.

En conséquence, le Bénéficiaire n'intentera aucune action contre la Caisse des Dépôts au titre de ses droits de propriété intellectuelle et garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle. Le Bénéficiaire fera son affaire et prendra à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

Article 7 – Durée de la Convention

La Convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties et est conclue pour une durée déterminée, qui s'achèvera au plus tard le 20/05/2023, sous réserve des stipulations des articles 5, 6 et 8, qui s'appliquent pour la durée des droits et obligations en cause, quelle que soit la cause de terminaison de la Convention.

Article 8 – Résiliation

8.1 : Résiliation pour faute

En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution par une des Parties de ses obligations contractuelles, la Convention sera résiliée de plein droit par l'autre Partie, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse après un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

8.2 : Résiliation pour force majeure ou empêchement

Si le Bénéficiaire se trouve empêché, par un évènement de force majeure, de faire réaliser la mission définie à l'article 1 de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans indemnité, trente (30) jours calendaires après notification à la CDC, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'évènement rendant impossible l'exécution de la Convention. Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dues à la force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et communautaires. De même, la Convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution du Bénéficiaire.

8.3 : Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la Convention, le Bénéficiaire est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résiliation, les sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au Bénéficiaire.

8.4 : Restitution

Les sommes versées par la CDC conformément à l'article 4 ci-dessus, et pour lesquelles le Bénéficiaire ne pourra pas justifier d'une utilisation conforme aux objectifs définis dans le cadre de la présente Convention, sont restituées sans délai à la CDC, et ce, sur simple demande de cette dernière. Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre à la CDC, dans les trente (30) jours calendaires suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis par la Caisse des Dépôts et que le Bénéficiaire détiendrait au titre de la Convention.

Article 9 – Dispositions Générales

9.1 Élection de domicile – Droit applicable - Litiges

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

9.2 Intégralité de la Convention

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

9.3 Modification de la Convention

Aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

9.4 Cession des droits et obligations

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention.

9.5 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de

droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

9.6 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait en 2 exemplaires

A Châteauroux, le 30 mai 2021

Pour la Caisse des Dépôts

Pour le Bénéficiaire

4 : Fonds Sportif : attribution de subventions à des associations sportives castelroussines

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Une somme de 87 400 € représentant le Fonds Sportif est inscrite au Budget Primitif 2021.

Cette somme correspond au montant de la participation de la Ville de Châteauroux pour l'organisation, par les clubs castelroussins, des différentes manifestations sportives prévues pour l'année 2021.

Une partie de cette somme peut être attribuée dès maintenant, selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
1 ^{ère} Cie de Tir à l'arc de Chât	19-20/06	Compétition de tir en extérieur Olympique et finales régionales par équipes DR1	36 260	1 500	800
Air Modèle Châteauroux	12-13/06	Meeting d'aéromodélisme	2 000	1 500	800
ASPTT Omnisports	Juin (date à préciser)	Rassemblement régional Jeunes basket	124 100 5 100	30 000 1 000	17 200 700

	Juin (date à préciser)	FOLI'RACE By ASPTT	25 900	6 000	2 500
	03/07	Trail urbain	12 000	4 000	2 500
	21/08	Course cycliste FFC 1ère catégorie	11 800	5 000	3 000
	29/08	Tournoi des Minots et Trophée National Handball	14 500	5 000	2 500
	18-19/09 (à arbitrer)	Finale Championnat France Duathlon	49 000	5 000	4 000
	année 21	80 ans de l'ASPTT	17 800	4 000	2 000
Association Judo Châtx	2ème semestre 21 (date à préciser)	33 ^{ème} tournoi international de judo	15 500	3 000	2 750
Auto Vélo Club Castelroussin	21/05	Course cycliste UFOLEP « Prix Ville Châteauroux »	1 179 879	650 450	650 450
	02/07	Course cycliste régionale UFOLEP catégorie 1	300	200	200
Ecurie Terre du Berry	6/06	18 ^{ème} championnat de France de rallycross	102 000	8 000	6 000
Entente Grands Champs Touvent	5/06	5 ^{ème} tournoi national U8 U9	1 120	500	500
La Berrichonne Châtx Athlétic Club	30/05	Semi-marathon classant et qualificatif au France	6 900	1 500	1 500
Moto Club Castelroussin	13-16/05	1ère manche championnat Enduro Kid et Motocross national	61 600	10 000	3 000
Société de Tir de Châteauroux	18-19/09	Concours de tir sportif carabine et pistolet « Challenge des Présidents »	4 220	500	400
				TOTAL :	33 600

Les subventions ne seront versées que si les manifestations ont lieu.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter la somme de 33 600 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessus et d'imputer la dépense sur le chapitre 65 – fonction 415 – article 6574 – code service 31D1.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

17 mai 2021

Commission Finances et Affaires Générales

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

<u>Objet Statut</u>	Pratique et enseignement du tir à l'arc		
<u>Siège social</u>	4 rue de la Margotière 36000 Châteauroux		
Tél.	02 54 34 12 90	Fax	
Email	archers.chateauroux@gmail.com		

Renseignements administratifs

SIRET	44823529100011	RNA	W362000078
Fédération	FFTA	0436059	01/09/17
Agrément			
Label	OR	FFTA	01/01/18

Reconnue d'utilité publique le _____

Bureau Responsable : M. Patrick Viel (Président),
Membres du Bureau : Mme Sylvie Dubreuil (Secrétaire), M. Stéphane Dubreuil (), Mme Virginie Branson (Trésorière),

Responsable du dossier : M. Patrick Viel

Tenue des comptes Commissaire aux _____

Nombre de bénévoles _____ Nombre de volontaires _____ Nombre d'actifs _____

Nombre de locaux _____

Nombre d'adhérents _____

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 0 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 0,00

Type et montant de la subvention sollicitée

Fonds sportif : 1 500,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action :

Organisations de trois compétitions régionales importantes :

- une compétition en salle à Belle Isle les 16 et 17 janvier 2021 support de 3 tirs avec finales en scratch, qualificatifs pour les championnats de France en salle.
- un championnat régional de Tir Beursault les 9,10 et 11 avril 2021 au Complexe Sportif de la Margotière,
- une compétition Tir En Extérieur Olympique au Complexe sportif de La Margotière, les 19 et 20 juin 2021 : Championnat Régional individuel à 70 m avec finales et Finales Régionales par équipes de Club de DR 1

Contenus et objectifs de l'action :

Pour la compétition de janvier à Belle Isle : permettre à 160 Archers de se préparer au mieux pour les championnats régionaux et championnat de France en leur proposant des conditions de tirs identiques à ces compétitions : qualité de la ciblerie pour ménager au maximum leur matériel, et qualité de tir avec l'organisation de finales scratches pour les habituer à ces rencontres particulières à un contre un en 5 volées de 3 flèches maximum.

Pour le championnat régional Tir Beursault des 19,10 et 11 avril 2021, permettre au plus grand nombre des meilleurs Archers régionaux de se mesurer dans un véritable « Jeu d'Arc » en assurant 3 jours de présence sur le terrain pour compenser le fait de ne pouvoir recevoir que 2 pelotons de 6 tireurs à la fois pour 3 heures de tir par départ.

Pour la dernière compétition des 21 et 22 avril à la Margotière, permettre aux Archers du club, mais aussi à ceux du département de se mesurer aux distances de tir olympique (70 m et 50m) aux meilleurs tireurs régionaux avec des finales par catégories en Arcs Classiques et Arcs à Poulies chez les Femmes et les Hommes. Permettre aux Archers de montrer leur esprit d'équipe en organisant en même temps les finales de DR 1 par équipe de club permettant aux deux meilleures équipes de se qualifier pour le niveau National 2.

Public(s) ciblé(s) :

Pour les trois compétitions 120 à 200 Archers venant de toute la Région CVL, avec leurs accompagnants (familles, entraîneurs) dont certains devront séjourner le week-end sur Châteauroux

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

100 à 120 pour chacune des deux premières manifestations

150 à 200 pour la troisième

Lieu(x) de réalisation :

Gymnase de Belle Isle en salle

Complexe Sportif de La Margotière en extérieur

Date de mise en oeuvre prévue :

Salle à Belle Isle les 16 et 17 janvier 2021

Championnat régional Tir Beursault des 19,10 et 11 avril 2021

Championnat Régional TAE et Finales Régionales par équipes de Club les 21 et 22 avril à la Margotière

Durée de l'action (jours, mois ou année) :

Autant de jours que la durée de la compétition plus une la veille (voire deux pour l'extérieur) de préparation du terrain : traçage, mise en place de la ciblerie.

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Appréciations des Archers compétiteurs sur la qualité de l'organisation de la compétition et de la ciblerie mise à leur disposition,

Appréciation par ceux-ci de l'accueil local, tant sur le lieu de compétition que dans les lieux d'hébergement locaux.

Appréciations des instances Régionales et Nationales de Tir à l'Arc.
Satisfaction des bénévoles d'avoir été efficaces et compétents
Amélioration des résultats de nos Archers en compétition

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

Aide au renouvellement du matériel nécessaire à la réalisation de ces compétitions :

- ciblerie 30 buttes de tir nécessaires pour chaque (+ remplacements éventuels)
- blasons 500 pour les tir en salle et 100 pour le tir en extérieur
- petit matériel (agrafeuses, bandes de lignes de tir, feux,)

Remises de récompenses « attrayantes » pour fidéliser les compétiteurs, surtout ceux venant de loin.

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	6 560	70-Ventes et prestations	4 500	
Prestations de services	2 000	74-Subventions d'exploitation	7 300	
Achats matières et fournitures	3 800	Etat	ANS	2 000
Autres fournitures	760	Etat		0
61-Services extérieurs	1 000	Etat		0
Locations	500	Région	CVL	1 200
Entretien et réparation	0	Région		0
Assurance	300	Départ.	INDRE	800
Documentation	200	Départ.		0
62-Autres services extérieurs	6 200	Inter.		0
Rémunération inter. et honoraires	1 000	Commune	CHATEAUROUX	1 500
Publicité, publication	0	Commune	CHATEAUROUX	1 800
Déplacement, missions	5 000	Sociaux		0
Services bancaires, autres	200	Europe		0
63-Impôts et taxes	0	Europe		0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement		0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics		0
64-Charges de personnel	0	Aides privées		0
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante		6 000
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le		6 000
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers		0
65-Autres charges de gestion courante	4 500	77-Produits exceptionnels		0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions		460
67-Charges exceptionnelles	0			
68-Dotations aux amortissements	0			
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	18 260	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)		18 260
86-Emplois des contributions en nature	18 000	87-Contributions volontaires en nature		18 000
Secours en nature	0	Bénévolat		18 000
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature		0
Personnel bénévole	18 000	Dons en nature		0
TOTAL	36 260	TOTAL		36 260

Description du budget prévisionnel

Les dépenses les plus importantes pour la Compagnie sont :

- l'achat de matériel de ciblerie pour permettre au mieux aux Archers de tirer sans risque de bris de matériel, tant à l'entraînement qu'en compétitions,
- les engagements dans les compétitions des tireurs de CHATX ainsi qu'une aide écoresponsable aux déplacements hors département,
- les déplacements et hébergements des équipes du club en compétitions régionales et nationales.

A noter également dans les dépenses le temps passé par les entraîneurs bénévoles de l'école de tir (5 heures par semaine pendant 10 mois), ainsi que celui passé par ceux qui participent au perfectionnement des Archers confirmés (6 heures par semaine toute l'année), sans oublier pour tous le "coaching" des week-end en compétitions.

Description du budget prévisionnel

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1950 6400 0033 0417 9397 433

AGRIFRPP895

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Pièce jointe n° 1
- Pièce jointe n° 2
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	0	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	0	0
61-Services extérieurs	0	0	74-Subventions d'exploitations	0	0
62-Autres achats & charges externes	0	0	75-Autres produits de gestion	0	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	0	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	0	0	Total Produits (I)	0	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	18 000	18 000	87-Contribution Volontaires en nature	18 000	18 000
Total des charges	18 000	18 000	Total des produits	18 000	18 000
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	0	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	0	0
Immobilisation corporelles	0	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	8 554	8 548	Résultat de l'exercice	5 523	-579
Total actif immobilisé (I)	8 554	8 548	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	5 523	-579
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	0	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	18 794	13 618	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	18 794	13 618	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	0	0
Total Actif (I+II)	27 348	22 166	Total Passif (I+I bis+ II+III)	5 523	-579

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

Assemblée Générale

Date : 11/10/2020 Présents 45

Commissaires :

Tél. :

Association déclarée sous le n° W362000078 à la
préfecture de l'Indre. Agrément ministériel n°
36-S-4 du 120373

1ère Compagnie de Tir à l'Arc
de CHATEAUROUX

Complexe Sportif de la Margotière,
rue de la Margotière
36000 CHATEAUROUX

02.54.34.12.90

02.54.26.09.36

archers.chateauroux@gmail.com

http://1e_cie_chateauroux.sportsregions.fr/
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

DIMANCHE 11/10/2020

Ouverture de la séance à 14h30 par le nouveau
Roy de la Compagnie, Stéphane Dubreuil, désigné
ce matin même lors du
traditionnel « Tir du Roy » à la 5ème Halte.

? Allocution du Représentant de la Mairie :

Monsieur Denis MERIGOT

Monsieur Mérigot évoque son plaisir à assister à
notre assemblée générale. Il nous assure du
soutien indéfectible de

Châteauroux Métropole, tant sous forme de
subventions, que sous forme d'aide matérielle
(prêt de matériel et soutien

logistique) lors de nos manifestations. Il suit dans
le journal et sur les réseaux sociaux, les
performances des archers du club
(au moins jusqu'à février pour cette saison).

Il évoque également, les subventions municipales
accordées aux associations qui seront en baisse
sur la prochaine saison, sauf

la notre qui devrait être maintenue en l'état.

? Allocution du Président, Patrick VIEL

Mesdames, Messieurs les Archers, Amis et
Bénévoles du Tir à l'Arc, je vous salue.

Année 2019-2020 : que dire sur cette année, si ce
n'est qu'elle fut fortement écourtée et difficile à
vivre à tous les niveaux.

Des résultats en salle en demi-teinte : bons en
individuel, mais avec des ratées en équipe, puis
plus rien, la faute à la Covid 19 !

Mais quand même des nouveautés positives avec
la mise en place au niveau du Comité

Départemental de séances de
perfectionnement sportif tant pour les jeunes que
pour les adultes. Les séances annulées en mars
avril et juin ont été reportées

en juillet et août. Ces stages ont été reconduits
cette année, avec 12 places pour une efficacité
maximale. A vous de montrer

que cela vous intéresse pour motiver la prochaine

Exercice comptable

Exercice du : 01/09/2019

Exercice au : 31/08/2020

Saison :

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

équipe du CD 36 à en prolonger le financement, et ce d'autant plus facilement que les séances se déroulent à Châteauroux.

Un dernier mot concernant « la bête » qui nous importune depuis mars dernier : continuez à vous méfier et à pratiquer les gestes barrières, en particulier à l'entraînement en vous positionnant 1 par cible, sauf « rapprochement familial ». Pas de cluster Châteauroux 1ère Compagnie ! Pour finir enfin, profitez pleinement des conditions exceptionnelles d'entraînement que vous propose la Compagnie : 3 heures minimum tous les jours de l'année, que ce soit en salle ou en extérieur : nous sommes des privilégiés ! Pour 12 € par mois, vous pouvez pratiquer un Art Martial avec tout ce qu'il peut vous apporter dans votre vie de tous les jours : self-control, confiance en soi, concentration, persévérance, fair-play.

Merci à tous, Archers et Bénévoles, anciens et nouveaux, de vous impliquer dans la vie de la Compagnie pour le plaisir et la réussite de chacun.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire, pour le compte-rendu d'activité.

Le Président
Patrick VIEL

Association déclarée sous le n° W362000078 à la préfecture de l'Indre. Agrément ministériel n° 36-S-4 du 120373

RAPPORT D'ACTIVITES 2019/2020
ET PROJETS POUR 2020/2021

Mesdames et Messieurs les archers, je vous salue, Donc voici un petit résumé de ce qui s'est passé durant cette saison 2019/2020 :

LES EFFECTIFS

La 1ère Compagnie comptait 65 archers soit 6 de moins que la saison passée

45 adultes 15 femmes et 30 hommes

20 jeunes 6 filles et 14 garçons

Nous avons donc perdu des archers par rapport à l'année précédente, mais nous avons gagné 1 jeune

LES COMPETITIONS

SALLE Départemental Argenton, 16 participants. 2

Médailles d'Or pour Marine Girard et

Nicolas Leblanc. 2 Médailles de Bronze pour

Mickaël Derupty et

Alexandrine Lopes. Chez les découvertes, 2

médailles également, 1

d'Argent pour Lucas Chauveau, et 1 de Bronze

pour Manon

Barbazange.

Championnat

Régional individuel

Le Blanc 9 participants. 2 Médailles d'Or pour

Nicolas Leblanc et

Sylvie Dubreuil, 1 médaille d'Argent pour Mickaël

Derupty, 1

médaille de Bronze pour Marine Girard

Ligue par équipe Châteauroux 1 équipe homme

classique engagée qui terminera 5

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

ème.

Open 3 Manches 12 participants à au moins 1
manche. Sur l'ensemble des 3 manches,
1 Médaille D'Or pour Nicolas Leblanc, et 2
médailles d'Argent pour
Marine Girard et Sylvie Dubreuil, et 2 médailles de
Bronze pour
Valentin Richard et Blanche Clément. A noter la
belle performance
d'Alexandrine Lopes qui termine 4ème
Championnat de
France adulte
Pas de participant
Championnat de
France Jeune
Vittel 1 participant Valentin Richard, pas de
médaille
National 50m 122 Départemental Covid
Régional Covid
International 50
ou 60 ou 70 m
Départemental Covid
Régional Covid
Championnat de
France Jeune
Covid
Coupe de France Covid
Division régionale Covid
TNJ Covid
CAMPAGNE Ligue Covid
Championnat de
France
Covid
BEURSAULT Départemental Covid
Covid
Ligue Covid
Championnat de
France
Covid
3D Départemental Arthon 6 participants, 4
médailles d'Or pour Marine
Girard, Karl Hrycan, Paul Langlois et Blanche
clément et 2
Association déclarée sous le n° W362000078 à la
préfecture de l'Indre. Agrément ministériel n°
36-S-4 du 120373
médailles d'Argent pour Tristan Charreire et Pascal
Delorme
3D Championnat de
France
Covid
DID Division Sud Covid
Trophée des
mixtes
Covid
Challenge
« Flèches de la
reprise »
Départemental Primés : Cluis puis Argenton et
châteauroux
Challenge
« Flèches de la
reprise »
Régional Primés : Châteauroux et Argenton
Durant cette saison, notre club a organisé

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

uniquement la dernière manche de L'open et le Championnat Régional par équipe.

Puis vint le Covid

Je déplore de n'avoir d'autres résultats à vous communiquer puisque la saison c'est arrêté brutalement à fin de la saison salle.

Suite à cette COVID qui à un peu endormi tous le monde, et afin de réveiller les compétiteurs, Le comité régional à initié une sorte de compétition intitulée « les flèche de la reprise » Qui à été bien suivie au club et dans toute la région. Il n'y a pas eu de titre, ni de médaille, mais les participants ont fait gagner à leurs clubs des bons d'achats via un tirage au sort. Châteauroux à ainsi été gratifié d'un bon d'achat de 50 € pour du matériel.

Suite à ça j'aurais pensé que chacun était motivé comme jamais pour la reprise de saison, or, il ne semble pas que ce soit le cas vu le nombre d'appel aux bénévoles qu'il a fallu faire pour le forum des associations, et le nombre de personne qui ont renvoyé leur coupon ne serait-ce que pour le tir du Roy (10). Un post sur FaceBook, 46 vues et 3 réponses !!!!!!! Seulement 3 réponses.....

Je pense sincèrement que le travail des bénévoles mérite un peu plus de respect. Quand on vous pose une question, faites l'effort de répondre c'est oui, c'est non, mais au moins on gagne du temps...

Je remarque que les gens sont souvent plus rapides à quémander qu'à aider....

ECOLE DE TIR

Marine GIRARD

L'école de tir a cette année été encadrée par Fred, Karl, Tristan et Marine. La saison 2019-2020 a été marquée par une école de tir réduite : 12 archers s'étaient inscrits initialement. Ce nombre est dû au faible nombre de personnes étant venues tester aux séances découvertes. Cependant, il a permis à l'équipe pédagogique de pouvoir se concentrer davantage sur chaque archer. On peut noter grâce à cela une bonne progression des archers sortants.

En résumé, une petite école de tir par la taille mais grande par la qualité car constituée de bons élèves très à l'écoute des consignes.

Au final, nous avons une école de tir avec des élèves assez sérieux et ça se ressentait sur leurs gestes et leur envie d'apprendre.

Les cours se sont déroulés dans la bonne humeur et nous avons eu beaucoup de plaisir à leur transmettre nos connaissances.

Un certain virus étant passé par là, avec le confinement pour conséquence, l'année s'est terminée avec le retour de seulement 6 archers à la Margotière. Il a été compliqué de recoller les morceaux lors de ce retour qui coïncidait avec les vacances d'été, et à l'heure de ces quelques lignes, seulement 4 de ces archers ont repris leur licence pour cette

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

nouvelle saison.

Malgré quelques scores approchants, les records de flèches n'ont pas été battus cette année. Aucun archer n'a validé de flèche Bronze/Argent/Or non plus.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pu aider à la bonne marche de l'école de tir cette saison.

Pour la saison qui s'annonce, l'équipe pédagogique sera constituée de Valentin et Fred qui sont candidats entraîneurs, Mickaël et Marine. Si vous souhaitez vous investir également, n'hésitez pas à faire signe !

COMMISSION SPORTIVE

Stef DUBREUIL

Tout à déjà été dit dans le rapport d'activité, j'avais placé gros d'espoir sur la saison extérieure, pour faire progresser le club et enfin accéder à la D2. J'espère que la COVID n'aura pas fait de trop gros dégâts dans les rangs des archers en terme

d'engagement et de motivation autant au niveau du club que du comité départemental et régional.

ANIMATIONS

Marine GIRARD

Très peu d'animations ont pu avoir lieu cette année, pour cause de travaux dans le gymnase et de confinement.

Le jeu d'Halloween qui a eu lieu le 8 novembre a cette année été ouvert à tous, ce qui a permis aux « anciens » du club de

rencontrer les archers d'école de tir, et de redécouvrir « les joies » des arcs d'initiation. Tous ont pu passer une bonne soirée, et cela a également donné l'occasion aux familles des archers de découvrir notre sport, en leur permettant d'essayer après le jeu.

Association déclarée sous le n° W362000078 à la préfecture de l'Indre. Agrément ministériel n° 36-S-4 du 120373

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour m'aider à mettre en place ce jeu, que se soit en amont ou pour l'installation (et le gonflage des ballons !)

Le jeu de Noël n'a pas pu être organisé cette année à cause de la réfection du gymnase.

Le tir de la St Sébastien, organisé par les membres du bureau le 20 janvier, a vu Franck BONNEAU être sacré St Sébastien de l'année, prenant la suite de Valentin RICHARD.

Le tour de l'Indre des sports ayant été annulé, le club a uniquement tenu un stand au forum des associations pour cette rentrée.

Merci aux archers ayant pu assurer un ou plusieurs créneaux de présence lors de cette manifestation.

Pour cette nouvelle saison, plusieurs jeux sont envisagés. Nous avons encore un engagement à tenir en vers les archers

Arthonnais qui nous avaient prêté gracieusement leur ciblerie pour le jeu de pâques en 2019, j'espère que cette année nous

parviendrons à mettre en place un jeu permettant de rencontrer également les archers de ce club. Si

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

vous avez des idées de jeu
ou des envies, n'hésitez pas à en faire part !

FORMATION

Candidats entraîneurs Fred Branson et Valentin Richard.

Il pourrait être intéressant pour le club de former de nouveaux arbitres, d'autant que la formation se passe à Châteauroux (pas de problèmes de déplacements), et que l'arbitre formateur de l'Indre à savoir Stef Dubreuil n'a pour l'instant aucun échec à son actif. D'après Patrick Viel, c'est un de ceux qui connaît le mieux le règlement parmi les arbitres de la région.

COMMISSION MATERIEL

Xavier MASSET

Il a été procédé cette saison, après le dé-confinement à la réfection de la ciblerie du gymnase, ainsi qu'à celle du jeu d'arc. Une étude est en cours pour acheter de la ciblerie en bande mousse imputrescible pour changer la ciblerie extérieur. Cela pourrait coûter à peine plus cher, et avoir une durée de vie plus longue, et une qualité d'amortis des flèches bien meilleure.

COMMISSION JEUNES

Valentin RICHARD

Cause COVID, peu de choses ont été faites cette saison, mais pour celle qui commence, des cours de soutien sont proposés aux jeunes archers confirmés qui peuvent être en demande le mardi soir.

PROJETS 2020/2021

Voici le programme pour la saison à venir :

– L'école de tir sera assurée par Marine GIRARD assistée par les candidats entraîneurs Fred Branson et Valentin Richard.

Le mercredi de 18h30 à 20h, et le vendredi de 19h30 à 21h. Mickaël Choubrac participera également à ces séances.

– Un suivi des archers sortant de l'école de tir et les autres qui le souhaitent est aussi prévu avec des séances

d'entraînements assurés par Valentin Richard et Stéphane Dubreuil le mardi de 18h30 à 20h.

– Marine assure toujours également une animation le samedi après midi pour les volontaires

Pour ce qui est du volet « compétitions », nous organiserons :

– Le concours salle qui aura lieu les 16 et 17 janvier 2021

– Le Championnat Régional TAE + La dernière manche de DR les 19 et 20 juin 2021.

– Le Régional Beursault du 09 avril au 11 avril Pour les autres compétitions importantes :

– Le Départemental salle aura lieu les 23 et 24 janvier 2021 à Argenton.

– Le Régional individuel aura lieu les 13 et 14 février à Chambray les tours.

– Le Régional par équipe aura lieu le 21 février à Auneau, au même endroit la veille le 20 février se tiendra l'Assemblée

générale du comité Régional.

– La 1ère manche de DR1 et DR2, le 25 avril 2021 à Chartres.

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

- La 2nd manche de DR1 et DR2, le 23 mai à Epernon.
- Les manches de DR3 auront lieu le 09 mai à Voves, le 06 juin à Vineuil, et la finale le 04 juillet à Argenton.
- Le Régional Campagne le 08 mai à Argent sur Sauldre.
- Le Régional 3D individuel le 05 juin à Pers en Gâtinais
- Les 3 manches de DR 3D auront lieu le 18 avril à Avord, le 13 juin à La Ferté St Aubin, et la finale le 05 septembre à Montlouis sur Loire.

Je vous rappelle également que l'Assemblée Générale électorale du Comité Régional aura lieu le 21 novembre 2020 au CRJS de Salbris. Il y en aura 2 cette saison, car nous étions dans une année Olympique, même si les jeux n'ont pas eu lieu.

Si tout se passe bien niveau COVID, nous devrions pouvoir poursuivre sur la saison extérieure avec les DR1, DR2, et DR3 en espérant faire monter enfin l'équipe masculine en D2,

Association déclarée sous le n° W362000078 à la préfecture de l'Indre. Agrément ministériel n° 36-S-4 du 120373

Nous avons aussi cette saison comme l'an passé, la possibilité de participer pour les jeunes et les adultes demandeurs de progression aux modules de perfectionnement 36 financés en totalité pour les jeunes et en partie pour les adultes (reste à charge 25 €) par le Comité Régional et le comité départemental.

Ces modules auront lieu aux dates suivantes :

pour les JEUNES :

HIVER (14h30-17h)

- Samedi 17 octobre (1er jour des vacances scolaires)

- Samedi 28 novembre

- Samedi 05 décembre ou 19 décembre

- Samedi 16 janvier

- Samedi 20 février

EXTÉRIEUR (14h30-17h) Les dates ne sont pas

fixées sauf la 1ère qui aura lieu le

- Samedi 20 mars

- Samedi ? avril

- Samedi ? mai

- Samedi ? juin

pour les ADULTES :

HIVER (20h30-23h)

- Mercredi 07 octobre

- Mercredi 4 novembre

- Mercredi 9 décembre

- Mercredi 13 janvier

- Mercredi 10 février

- Mercredi 10 mars

EXTÉRIEUR (18h-20h30, horaires à confirmer) les

dates ne sont pas fixées

- Mercredi ? avril

- Mercredi ? mai

- Mercredi ? juin

Vous pouvez vous inscrire directement auprès de Jean-Baptiste Dubois (Mail : flashjb@gmail.com)

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

ou de Christiane Viel

(Mail : c-viel1808@orange.fr)

– Le site à jusqu'à présent reçu 207 016 visites depuis sa création. + 1124 en 1 an

– La page Facebook 1ère Compagnie de tir à l'arc Châteauroux suivie par plus de 350 personnes.

Bien que peu alimentée.

– Le groupe FB compte 55 membres mais certains membres ne sont plus licenciés.

– Si vous souhaitez connaître les dates des concours, n'hésitez pas à aller visiter les sites du CD, du Comité mais aussi de la FFTA.

– En cours d'année, vous pourrez si tout va bien, participer à notre jeu de Noël, au tir de la Saint Sébastien ainsi qu'au passage de flèches OR/ARGENT/BRONZE et peut être quelques concours nocturnes et autres festivités.

? Jeu d'Halloween : le 30 Octobre à l'heure où

j'écris ces lignes, la situation sanitaire et les directives du Préfet ne

me permettent pas d'assurer que le jeu aura bien lieu. Vous pourrez suivre l'évolution des évènements sur le site et le groupe.

? Jeu de Noël : le 18 décembre

? Jeu de printemps : le 23 avril

? Passages de flèches Or/ Argent/ Bronze les 7 et 9 juillet dates à confirmer.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne saison 2020/2021 pleine de réussite et de plaisirs! Et surtout sans virus, même si le ciel n'est pas encore tout à fait dégagé !

Sylvie Dubreuil, secrétaire

Rapport d'activité approuvé à l'unanimité.

? Rapport financier, Virginie BRANSON.

Voir annexes 1, et 2

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Les 5554.98 € de reste sont attribués au fond associatif, la proposition est adoptée.

Association déclarée sous le n° W362000078 à la préfecture de l'Indre. Agrément ministériel n° 36-S-4 du 120373

Le Président propose de ne pas augmenter les tarifs l'année prochaine, proposition adoptée.

? Rapport des vérificateurs aux comptes,

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale 2019 et aux statuts de notre association, nous Tristan

CHAREIRE et Bernard PHILIPPE, avons procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31/8/2020.

La vérification a portée

sur la période du 1/9/2019 au 31/8/2020.

Nous nous sommes assurés de la concordance des soldes de comptes de banque avec les relevés de celle -ci.

Nous avons procédé à la vérification des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'exercice par pointage aléatoire

avec les documents justificatifs de base et obtenu tous les détails et explications nécessaires.

Nous remercions Virginie BRANSON pour la tâche accomplie avec sérieux et bienveillance.

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

Nous certifions qu'au vue des documents présentés et des explications, les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et de la situation financière et patrimoniale de l'association.

En conséquence, nous demandons à l'AG de notre association de donner quitus à notre trésorière pour sa gestion financière 2019-2020.

NB :

Une remarque: nous remercions le Président d'avoir fait des recherches jusqu'en 2014 pour retrouver la trace de chèques émis mais non retirés qui faisaient qu'il existait toujours une différence importante entre les dépenses enregistrées et celles vraiment effectuées. Comme la plupart ont déjà plus de 3 ans, il pourrait être décidé de supprimer ces dépenses virtuelles pour éviter d'avoir à chercher d'où vient l'erreur ou le décalage.

Un conseil : pour plus de facilité d'écriture et de lecture, nous proposons de numéroter chaque pièce enregistrée, par ordre d'arrivée (du 1... X) et de reporter ce numéro dans le cahier journal où sont récapitulés tous les mouvements d'argent concernant la pièce enregistrée.

? Élections

Il y a 5 postes à pourvoir, les sortants sont Patrick Viel, Johnn Savary, Karl Hrycan et Marine Girard plus Nathanaëlle Camus qui est démissionnaire.

Seul 3 candidats se sont fait connaître : Patrick Viel, Karl Hrycan, et Marine Girard. Ces derniers sont donc élus !

Après avoir réuni les membres élus, la composition du bureau est la suivante:

Patrick VIEL reste président

Sylvie DUBREUIL reste secrétaire

Virginie BRANSON reste trésorière

Bruno RICHARD reste censeur

Xavier MASSET reste à la Commission Matériel

Stéphane DUBREUIL garde la commission sportive

Marine GIRARD est responsable de l'école de tir, et garde la commission animation

Valentin RICHARD garde la commission jeune

Karl HRYCAN se chargera de l'intendance

Mickaël CHOUBRAC membre

Le bureau est présenté à l'assemblée et approuvé.

? Questions diverses

Valentin nous informe de l'existence de l'application Team Plus, qui pourrait être utile lors des événements pour savoir qui est dispo chez les bénévoles.

Bruno signale que lors des arrivées au gymnase certaines personnes ne dises pas bonjour, il serait bon que ces adultes puisse nt montrer l'exemple en présence de plus jeunes.

Fin de la séance 16h13.

Sylvie Dubreuil,

Secrétaire

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Châteauroux

Air Modèle Châteauroux

Objet Statut

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DE L'AÉROMODÉLISME

Siège social

Circuit des Tourneix
Route de Luant
36250 Saint-Maur

Tél.

Fax

Email

airmodelechateauroux@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET	44808972200012	RNA	W362000069
Fédération	Fédération Française d'Aéromodélisme	NOR	19/04/09
Agrément	N° 36.85.01.	JOCA0821495D jeunesse et sports	30/12/85
Agrément			
Agrément			
Agrément			
Label	CENTRE DE FORMATION FFAM	FFAM	31/12/17

Reconnue d'utilité publique le 19/04/09

Bureau

Responsable : M. Eric Delanneau (Président),
Membres du Bureau : M. Raymond Malherbe (Trésorier), M. Thibault Garnier (Secrétaire),

Responsable du dossier : M. Eric Delanneau

Tenue des comptes

Commissaire aux

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés 0 Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) 0,00

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif :

1 500,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action :

meeting d'aéromodélisme impliquant des modèles réduits avec des présentations des aéromodèles au sol (en statique) et en vol tout au long du weekend. Manifestation ouverte au public avec entrée gratuite. Sera également mis à disposition du public deux simulateurs de vol afin de faire découvrir notre loisir. De nombreux bénévoles seront sur site afin de donner toutes les informations nécessaires. De même les pilotes des avions seront à même de répondre aux questions du public. Nous ferons également durant ce weekend gagner des vols découvertes aux personnes désirant s'essayer à notre passion grâce au concours de nos pilotes instructeurs

Contenus et objectifs de l'action :

faire découvrir notre passion , ainsi que des modèles réduits d'avions à réactons qui ne se voient pas couramment sur les terrains, au plus grand nombre

Public(s) ciblé(s) :

tout public

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 2000

Lieu(x) de réalisation : Air Modèle Châteauroux
Les Tourneix route de Luant
36250 St Maur

Date de mise en oeuvre prévue : 12 et 13 Juin 2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 2 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
communication sur la manifestation

location matériels (sono; remorque réfrigéréeetc)
restauration des participants

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	950	70-Ventes et prestations	0
Prestations de services	650	74-Subventions d'exploitation	2 000
Achats matières et fournitures	300	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	450	Etat	0
Locations	200	Région	0
Entretien et réparation	50	Région	0
Assurance	200	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	600	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune Châteauroux Métropole	1 500
Publicité, publication	600	Commune Air Modèle Châteauroux	500
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	0
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	0
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	2 000	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	2 000
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	2 000	TOTAL	2 000

Description du budget prévisionnel

restauration sur 2 jours
achat matériels pour affichages extérieurs
location des sonos + remorque réfrigérée pour restauration
révisions des extincteurs
location d'une buvette
assurances pour couverture manifestation
commande d'affiche pour la manifestation

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 1000 0904 628

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Air Modèle Châteauroux

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	1 260	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	1 395	0
61-Services extérieurs	1 960	0	74-Subventions d'exploitations	1 241	0
62-Autres achats & charges externes	1 416	0	75-Autres produits de gestion	3 568	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	137	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	1 793	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	50	0			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	6 479	0	Total Produits (I)	6 341	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	6 479	0	Total des produits	6 341	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	137	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	-50	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	-138	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	0	0
Immobilisation corporelles	0	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	24 861	0
Total actif immobilisé (I)	0	0	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	24 861	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	158	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	24 703	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	24 861	0	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	0	0
Total Actif (I+II)	24 861	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	24 861	0

Air Modèle Châteauroux

Assemblée Générale

Date : 25/10/2019 Présents 25
Commissaires :
Tél. :

Exercice comptable

Exercice du : 25/10/2019
Exercice au : 01/09/2020
Saison :

ASPTT Omnisports

<u>Objet Statut</u>	Pratique des activités physiques et sportives		
<u>Siège social</u>	Centre Sportif Valère Fourneau 1 rue de la Vallée aux Prêtres 36000 Châteauroux		
Tél.	02 54 60 34 60	Fax	
Email	aspttctx@gmail.com		

Renseignements administratifs

SIRET	37758772000014	RNA	W362000712
Fédération	FS ASPTT		
Agrément	JEUNESSE ET SPORTS	DDCSPP	28/06/44
Agrément			
Agrément			
Agrément			
Label			
<input type="checkbox"/>	Reconnue d'utilité publique le _____		

<u>Bureau</u>	Responsable : M. Bertrand Perrin (Président), Membres du Bureau : M. Eric Perragin (), M. Corentin Gille (Trésorier), M. Patrick Oblique (), M. Jean-Paul Thomas (Secrétaire), Mme Evelyne Dos Santos (),
---------------	--

Responsable du dossier : M. Bertrand Perrin

<u>Tenue des comptes</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Commissaire aux _____ commission de controle - responsable Bernard CHEVAUX
--------------------------	---

Nombre de bénévoles _____ Nombre de volontaires _____ Nombre d'actifs _____

Nombre de locaux _____

Nombre d'adhérents _____

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 6 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 5,25

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 1 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action
Rassemblement régional jeunes

Contenus et objectifs de l'action :
poursuivre le développement de l'activité BASKET

Public(s) ciblé(s) :
public jeunes

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
150

Lieu(x) de réalisation :
gymnase Valère Fourneau

Date de mise en œuvre prévue : 06/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
1 Jour

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
nombre de participant

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
LOCATION MATERIEL
RECOMPENSES
ARBITRES

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	1 100	70-Ventes et prestations	1 000
Prestations de services	400	74-Subventions d'exploitation	2 000
Achats matières et fournitures	700	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	900	Etat	0
Locations	700	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	200	Départ.	500
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	400	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	1 000
Publicité, publication	400	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	1 100	Aides privées	500
Rémunération des personnels	800	75-Autres produits de gestion courante	1 500
Charges sociales	300	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	1 000	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	4 500	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	4 500
86-Emplois des contributions en nature	600	87-Contributions volontaires en nature	600
Secours en nature	0	Bénévolat	600
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	600	Dons en nature	0
TOTAL	5 100	TOTAL	5 100

Description du budget prévisionnel

location matériel
arbitrages
récompenses
achat de denrée

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante conséquence d'une gestion bien maîtrisée amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action
Course de couleur foli'race

Contenus et objectifs de l'action :
ouvert à tous public
course conviviale sans classement

Public(s) ciblé(s) :
jeunes et adultes

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
1300

Lieu(x) de réalisation :
Belle-Isle

Date de mise en oeuvre prévue :06/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
Une soirée

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
nombre de participants

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
location
achat de consommables
denrée

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	14 100	70-Ventes et prestations	2 000
Prestations de services	1 000	74-Subventions d'exploitation	10 500
Achats matières et fournitures	600	Etat	0
Autres fournitures	12 500	Etat	0
61-Services extérieurs	4 200	Etat	0
Locations	4 000	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	200	Départ.	500
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	800	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	6 000
Publicité, publication	500	Commune	0
Déplacement, missions	300	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	1 200	Aides privées	4 000
Rémunération des personnels	800	75-Autres produits de gestion courante	12 800
Charges sociales	400	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	5 000	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	25 300	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	25 300
86-Emplois des contributions en nature	600	87-Contributions volontaires en nature	600
Secours en nature	0	Bénévolat	600
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	600	Dons en nature	0
TOTAL	25 900	TOTAL	25 900

Description du budget prévisionnel

8000de poudre
3000 de tee-shirts
1000 de lunettes
location
achat de denrée

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante conséquence d'une gestion bien maîtrisée amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

ASPTT Omnisports

Objet Statut | Pratique des activités physiques et sportives

Siège social | Centre Sportif Valère Fourneau
1 rue de la Vallée aux Prêtres
36000 Châteauroux

Tél. | 02 54 60 34 60 | Fax | | Email | aspttctx@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET | 37758772000014 | RNA | W362000712

Fédération | FS ASPTT

Agrément | JEUNESSE ET SPORTS | DDCSPP | 28/06/44

Agrément |

Agrément |

Agrément |

Label |

Reconnue d'utilité publique le |

Bureau | Responsable : M. Bertrand Perrin (Président),
Membres du Bureau : M. Eric Perragin (), M. Corentin Gille (Trésorier), M. Patrick Oblique (), M. Jean-Paul Thomas (Secrétaire), Mme Evelyne Dos Santos (),

Responsable du dossier : | M. Bertrand Perrin

Tenue des comptes Commissaire aux | commission de controle - responsable Bernard CHEVAUX

Nombre de bénévoles | **Nombre de volontaires** | **Nombre d'actifs** |

Nombre de locaux |

Nombre d'adhérents |

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 6 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 5,25

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 4 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action

Trail urbain

Contenus et objectifs de l'action :

course dans les ruelles de Châteauroux
créé une animation en centre ville et dynamiser le tissu économique

Public(s) ciblé(s) :

jeunes et adultes

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

1000

Lieu(x) de réalisation :

centre ville

Date de mise en œuvre prévue : 06/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :

1 soirée

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

nombre d'inscrit
résultat économique des restaurateur

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

achat denrée
location matériel

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	3 000	70-Ventes et prestations	0
Prestations de services	2 000	74-Subventions d'exploitation	7 500
Achats matières et fournitures	700	Etat	0
Autres fournitures	300	Etat	0
61-Services extérieurs	3 500	Etat	0
Locations	3 000	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	500	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	500
62-Autres services extérieurs	800	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	4 000
Publicité, publication	800	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	1 200	Aides privées	3 000
Rémunération des personnels	900	75-Autres produits de gestion courante	4 000
Charges sociales	300	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	3 000	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	11 500	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	11 500
86-Emplois des contributions en nature	500	87-Contributions volontaires en nature	500
Secours en nature	0	Bénévolat	500
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	500	Dons en nature	0
TOTAL	12 000	TOTAL	12 000

Description du budget prévisionnel

location de matériels
achat de fournitures

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct
 conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante
 conséquence d'une gestion bien maîtrisée
 amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

ASPTT Omnisports

Objet Statut | Pratique des activités physiques et sportives

Siège social | Centre Sportif Valère Fourneau
1 rue de la Vallée aux Prêtres
36000 Châteauroux

Tél. | 02 54 60 34 60 | Fax | | Email | aspttctx@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET | 37758772000014 | RNA | W362000712

Fédération | FS ASPTT

Agrément | JEUNESSE ET SPORTS | DDCSPP | 28/06/44

Agrément |

Agrément |

Agrément |

Label |

Reconnue d'utilité publique le |

Bureau | Responsable : M. Bertrand Perrin (Président),
Membres du Bureau : M. Eric Perragin (), M. Corentin Gille (Trésorier), M. Patrick Oblique (), M. Jean-Paul Thomas (Secrétaire), Mme Evelyne Dos Santos (),

Responsable du dossier : | M. Bertrand Perrin

Tenue des comptes Commissaire aux | commission de controle - responsable Bernard CHEVAUX

Nombre de bénévoles | **Nombre de volontaires** | **Nombre d'actifs** |

Nombre de locaux |

Nombre d'adhérents |

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 6 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 5,25

Type et montant de la subvention sollicitée

Fonds sportif : 5 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action
course cyclisme de 1ère catégorie

Contenus et objectifs de l'action :
promouvoir le cyclisme dans l'Indre
promouvoir la pratique jeunes

Public(s) ciblé(s) :
adultes et jeunes

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
300

Lieu(x) de réalisation :
Châteauroux

Date de mise en œuvre prévue : 21/08/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
1 JOUR

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
Nombre de participant
nouveaux licenciés

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
Nombre de participant
nouveaux licenciés

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	4 100	70-Ventes et prestations	2 000
Prestations de services	3 000	74-Subventions d'exploitation	8 150
Achats matières et fournitures	1 100	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	2 700	Etat	0
Locations	2 500	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	200	Départ.	2 000
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	1 500	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	5 000
Publicité, publication	1 500	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	1 150
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	1 150
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	3 000	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	11 300	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	11 300
86-Emplois des contributions en nature	500	87-Contributions volontaires en nature	500
Secours en nature	0	Bénévolat	500
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	500	Dons en nature	0
TOTAL	11 800	TOTAL	11 800

Description du budget prévisionnel

prime de course
communication en amont et sécurité

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante conséquence d'une gestion bien maîtrisée amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

ASPTT Omnisports

Objet Statut | Pratique des activités physiques et sportives

Siège social | Centre Sportif Valère Fourneau
1 rue de la Vallée aux Prêtres
36000 Châteauroux

Tél. | 02 54 60 34 60 | Fax | | Email | aspttctx@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET | 37758772000014 | RNA | W362000712

Fédération | FS ASPTT

Agrément | JEUNESSE ET SPORTS | DDCSPP | 28/06/44

Agrément | | | |

Agrément | | | |

Agrément | | | |

Label | | | |

Reconnue d'utilité publique le | |

Bureau | Responsable : M. Bertrand Perrin (Président),
Membres du Bureau : M. Eric Perragin (), M. Corentin Gille (Trésorier), M. Patrick Oblique (), M. Jean-Paul Thomas (Secrétaire), Mme Evelyne Dos Santos (),

Responsable du dossier : | M. Bertrand Perrin

Tenue des comptes Commissaire aux | commission de controle - responsable Bernard CHEVAUX

Nombre de bénévoles | | **Nombre de volontaires** | | **Nombre d'actifs** | |

Nombre de locaux | |

Nombre d'adhérents | |

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 6 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 5,25

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 5 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action

Invitation d'équipe professionnelles pour un tournoi de préparation

Contenus et objectifs de l'action :

invitation de 3 équipes au plus haut niveau Français. Avec un tournoi jeunes en ouverture.

- promotion du handball dans l'Indre
- sport pour tous (tournoi jeunes ouvert au non licencié et entrée aux matchs gratuites)
- développement de la pratique dans la ville

Public(s) ciblé(s) :

jeunes (tournoi)
adultes et jeunes (public)

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
300

Lieu(x) de réalisation :
Gymnase Touvent

Date de mise en oeuvre prévue : 29 / 08 / 21

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
un weekend

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
nombre de spectateur
augmentation du nombre de licenciés

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
organisation du tournoi jeunes
logistique pour les équipes professionnelle

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	2 400	70-Ventes et prestations	2 000
Prestations de services	1 600	74-Subventions d'exploitation	7 000
Achats matières et fournitures	800	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	900	Etat	0
Locations	700	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	200	Départ.	2 000
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	4 700	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	5 000
Publicité, publication	700	Commune	0
Déplacement, missions	4 000	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	700	Aides privées	0
Rémunération des personnels	500	75-Autres produits de gestion courante	5 000
Charges sociales	200	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	5 300	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	14 000	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	14 000
86-Emplois des contributions en nature	500	87-Contributions volontaires en nature	500
Secours en nature	0	Bénévolat	500
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	500	Dons en nature	0
TOTAL	14 500	TOTAL	14 500

Description du budget prévisionnel

Prise en charge des frais de déplacement, restauration; arbitrage, organisation tournoi jeunes (goodies, gouter), communication

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante conséquence d'une gestion bien maîtrisée amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

ASPTT Omnisports

Objet Statut | Pratique des activités physiques et sportives

Siège social | Centre Sportif Valère Fourneau
1 rue de la Vallée aux Prêtres
36000 Châteauroux

Tél. | 02 54 60 34 60 | Fax | | Email | aspttctx@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET | 37758772000014 | RNA | W362000712

Fédération | FS ASPTT

Agrément | JEUNESSE ET SPORTS | DDCSPP | 28/06/44

Agrément | | | |

Agrément | | | |

Agrément | | | |

Label | | | |

Reconnue d'utilité publique le | |

Bureau | Responsable : M. Bertrand Perrin (Président),
Membres du Bureau : M. Eric Perragin (), M. Corentin Gille (Trésorier), M. Patrick Oblique (), M. Jean-Paul Thomas (Secrétaire), Mme Evelyne Dos Santos (),

Responsable du dossier : | M. Bertrand Perrin

Tenue des comptes Commissaire aux | commission de controle - responsable Bernard CHEVAUX

Nombre de bénévoles | | **Nombre de volontaires** | | **Nombre d'actifs** | |

Nombre de locaux | |

Nombre d'adhérents | |

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 6 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 5,25

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 5 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action
finale des championnat de France de duathlon

Contenus et objectifs de l'action :
3 division H/F pour décerner le titre de champion de France des clubs
promouvoir le duathlon

Public(s) ciblé(s) :
public jeunes et adultes

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
800

Lieu(x) de réalisation :
stade Gaston petit

Date de mise en œuvre prévue : 09/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
2 Jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
nombre de participants

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
location
hôtel
restauration

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	8 800	70-Ventes et prestations	6 500
Prestations de services	2 500	74-Subventions d'exploitation	26 000
Achats matières et fournitures	3 000	Etat	0
Autres fournitures	3 300	Etat	0
61-Services extérieurs	5 600	Etat	0
Locations	5 000	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	600	Départ.	6 000
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	3 500	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	2 000	Commune CHATEAUROUX	5 000
Publicité, publication	1 000	Commune	0
Déplacement, missions	500	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	1 600	Aides privées	15 000
Rémunération des personnels	1 200	75-Autres produits de gestion courante	15 000
Charges sociales	400	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	28 000	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	47 500	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	47 500
86-Emplois des contributions en nature	1 500	87-Contributions volontaires en nature	1 500
Secours en nature	0	Bénévolat	1 500
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	1 500	Dons en nature	0
TOTAL	49 000	TOTAL	49 000

Description du budget prévisionnel

location
rémunération intervenant (chronométrateur, speaker)
nuitée
achat denrée

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante conséquence d'une gestion bien maîtrisée amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

ASPTT Omnisports

Objet Statut | Pratique des activités physiques et sportives

Siège social | Centre Sportif Valère Fourneau
1 rue de la Vallée aux Prêtres
36000 Châteauroux

Tél. | 02 54 60 34 60 | Fax | | Email | aspttctx@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET | 37758772000014 | RNA | W362000712

Fédération | FS ASPTT

Agrément | JEUNESSE ET SPORTS | DDCSPP | 28/06/44

Agrément |

Agrément |

Agrément |

Label |

Reconnue d'utilité publique le |

Bureau | Responsable : M. Bertrand Perrin (Président),
Membres du Bureau : M. Eric Perragin (), M. Corentin Gille (Trésorier), M. Patrick Oblique (), M. Jean-Paul Thomas (Secrétaire), Mme Evelyne Dos Santos (),

Responsable du dossier : | M. Bertrand Perrin

Tenue des comptes Commissaire aux | commission de controle - responsable Bernard CHEVAUX

Nombre de bénévoles | **Nombre de volontaires** | **Nombre d'actifs** |

Nombre de locaux |

Nombre d'adhérents |

Moyens humains de l'association

Total de salariés | 6 | Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | 5,25

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 4 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action
80ans de l'ASPTT

Contenus et objectifs de l'action :
sur plusieurs événements de l'ASPTT, mise en lumière de ses 80ans
rappeler l'historique du club
proposer des moments festifs et conviviaux aux sein des sections

Public(s) ciblé(s) :
jeunes et adultes
licenciés ou non

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
800

Lieu(x) de réalisation :
valère fourneau
touvent
saint denis

Date de mise en oeuvre prévue : année 2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
5 soirées

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
augmentation des licenciés et identification à l'historique du club

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
achat de denrée
location de matériel

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	5 000	70-Ventes et prestations	4 000
Prestations de services	2 000	74-Subventions d'exploitation	9 000
Achats matières et fournitures	2 500	Etat	0
Autres fournitures	500	Etat	0
61-Services extérieurs	7 600	Etat	0
Locations	7 000	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	600	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	500	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAURoux	4 000
Publicité, publication	500	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	2 100	Aides privées	5 000
Rémunération des personnels	1 500	75-Autres produits de gestion courante	4 200
Charges sociales	600	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	2 000	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	17 200	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	17 200
86-Emplois des contributions en nature	600	87-Contributions volontaires en nature	600
Secours en nature	0	Bénévolat	600
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	600	Dons en nature	0
TOTAL	17 800	TOTAL	17 800

Description du budget prévisionnel

location matériels (écran géant, sono et lumières)
achat denrée

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 0013 0690 095

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

ASPTT Omnisports

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	82 881	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	70 448	0
61-Services extérieurs	44 237	0	74-Subventions d'exploitations	142 179	0
62-Autres achats & charges externes	27 042	0	75-Autres produits de gestion	185 830	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	365	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	52 398	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	914	0
64bis-Charges sociales	41 534	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	123 768	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	25 350	0			
Total Charges (II)	397 575	0	Total Produits (I)	399 371	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	397 575	0	Total des produits	399 371	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	914	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 796	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	96 956	0
Immobilisation corporelles	37 237	0	Report à nouveau	-35 479	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	1 795	0
Total actif immobilisé (I)	37 237	0	Subventions d'investissements	1 700	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	64 972	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	6 378	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	16 187	0
Disponibilité (banques)	37 791	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	9 988	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	54 157	0	Dettes fiscales et sociales	6 235	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	4 000	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	26 422	0
Total Actif (I+II)	91 394	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	91 394	0

ASPTT Omnisports

Assemblée Générale

Date : ___/___/___ Présents 3
 Commissaires : COMMISSION DE CONTROLE
 Tél. :

RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION DE CONTROLE ASPTT DE CHATEAUROUX

La révision des comptes de l'exercice 2019 effectuée au cours du premier trimestre 2020 avec transmission des pièces justificatives par internet donne lieu au rapport ci-dessous .

RÉVISION DES COMPTES:

- transmission de toutes les pièces justificatives les plus probantes déterminant les soldes,
- vérification détaillée des créances produits à recevoir.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 1795 euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE : ratios de Bilan

Exercices	2018.	2019	2017.
Fonds associatifs et emprunt.	87 396.	81 159	78 123.
Immos nettes.	40 903.	37 237	26 633.
Fonds de roulement.	46 493.	43 922	51 490.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Produits encaissables.	345 072.	398 456	313 500.
- Charges décaissables.	332 004.	372 225	299 982.

EBE.	13 068.	26 231	13 518.
------	---------	--------	---------

Commentaires: faible diminution du fonds de roulement et EBE très correct conséquence de la dotation aux amortissements et provisions.

CONCLUSION

La situation financière de l'Asptt est satisfaisante conséquence d'une gestion bien maîtrisée amortissant facilement les investissements réalisés.

Patrick OBLIQUE Responsable financier maîtrise parfaitement la gestion financière.

Les perspectives d'avenir demandent beaucoup de prudence.

Ceci n'a pas échappé au Président de l'Asptt qui va s'attacher à adapter la gestion en fonction des risques sanitaires selon les

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2019
 Exercice au : 31/12/2019
 Saison :

ASPTT Omnisports

sections.

La commission de contrôle

Bernard CHEVAUX

Association Judo Châteauroux - AJC

Objet Statut

Pratique du judo, jujitsu, taïso, espace musculation, sauna.
Pour tous les niveaux à partir de 4 ans.

Siège social

Parc Hidien
Rue Paul Accolas - B.P. 344
36007 Châteauroux Cedex

Tél. 02 54 22 66 32 Fax _____ Email a.judo-chateauroux@wanadoo.fr

Renseignements administratifs

SIRET	30720992400025	RNA	_____
Fédération	Fédération Française Judo et Disciplines Associées		16/05/56
Agrément	Jeunesse et Sports	36S23	17/10/75
Agrément	_____		
Agrément	_____		
Agrément	_____		
Label	_____		

Reconnue d'utilité publique le _____

Bureau

Responsable : M. Philippe Fendrikoff (Président),
Membres du Bureau : Mme Céline Lemaire (Secrétaire), M. Laurent Chaudron-Caillet (Trésorier),

Responsable du dossier : M. Philippe Fendrikoff

Tenue des comptes

Commissaire aux _____
Christophe LE BRUCHEC - Marchello POLISTINA

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés 2 Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) 1,50

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 3 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action : 33ème Tournoi International

Contenus et objectifs de l'action : Tournoi par équipe de 5 combattants, mixtes, juniors séniors.

Public(s) ciblé(s) : Judokas nationaux

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 12 formations de 7 combattants

Lieu(x) de réalisation : Dojo Municipal de Parc Hidien - CHATEAUROUX

Date de mise en oeuvre prévue : 15 /05 / 2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 3 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

Participation aux hébergements, aux frais de déplacements des équipes. Intendance, repas et frais d'arbitrage et indemnités, frais de commissaires sportifs. Prise en charges des repas des équipes sur l'ensemble du week-end.

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	9 530	70-Ventes et prestations	7 400
Prestations de services	7 750	74-Subventions d'exploitation	8 100
Achats matières et fournitures	1 400	Etat	0
Autres fournitures	380	Etat	0
61-Services extérieurs	1 260	Etat	0
Locations	1 260	Région	1 600
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	0	Départ.	1 500
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	4 710	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAURoux	3 000
Publicité, publication	320	Commune	0
Déplacement, missions	4 390	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	2 000
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	0
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	15 500	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	15 500
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	15 500	TOTAL	15 500

Description du budget prévisionnel

Déplacements et hébergements et restaurations des équipes invitées à la manifestations ainsi que les personnes chargées de l'organisation (arbitres, commissaires etc)

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1950 6400 0033 0509 3146 163

AGRIFRPP895

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Association Judo Châteauroux - AJC

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	13 985	13 013	70-Presta., cotisations, vts assimilés	58 247	64 456
61-Services extérieurs	696	696	74-Subventions d'exploitations	18 300	16 050
62-Autres achats & charges externes	15 214	18 792	75-Autres produits de gestion	11 760	11 438
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	4	6
64-Salaires et traitements	28 471	32 628	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	13 351	12 681	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	12 650	12 286			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	2 000	0			
Total Charges (II)	86 367	90 096	Total Produits (I)	88 311	91 950
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	86 367	90 096	Total des produits	88 311	91 950
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	4	6			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	1 944	1 854			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	1	1	Réserves	1	1
Immobilisation corporelles	1	1	Report à nouveau	1	1
Immobilisation financières	1	1	Résultat de l'exercice	1	1
Total actif immobilisé (I)	3	3	Subventions d'investissements	1	1
Stock et en-cours	1	1	Provisions réglementées	1	1
Avances et acomptes fournisseurs	1	1	Total passif capitaux propres (I)	5	5
Créances clients et cpts rattachés	1	1	Autres fonds propres (I bis)	1	11
Autres créances	1	1	Provision risques & charges (II)	1	1
Divers valeurs mobilières	1	1	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	1	1
Disponibilité (banques)	1	1	Avances et acomptes reçus clients	1	1
Charges constatées d'avances	1	1	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	1	1
Total actif circulant (II)	7	7	Dettes fiscales et sociales	1	1
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	1	1
			Autres dettes	1	1
			Produits constatée d'avance	1	1
			Régul. produits constatées	1	11
			Total actif dettes (III)	8	18
Total Actif (I+II)	10	10	Total Passif (I+I bis+ II+III)	15	35

Association Judo Châteauroux - AJC

Assemblée Générale

Date : 27/09/2019 Présents 45
Commissaires : SARL FIAUD LAPORTE
Tél. : 0254345883

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 27 SEPTEMBRE 2019

A 20h30, ouverture de l'AG par le Président
Philippe FENDRIKOFF qui salue et remercie les
personnes présentes.
Philippe FENDRIKOFF fait l'annonce des personnes
convoquées ou invitées et qui se sont excusées.

La Secrétaire Générale, Céline LEMAIRE, fait
l'annonce du quorum. L'Assemblée peut donc
délibérer valablement.

1 - Approbation du PV de l'Assemblée Générale du
28/09/2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 - Rapport Moral du Président

Philippe FENDRIKOFF donne lecture de son
rapport moral en débutant par l'objectif fixé cette
saison, celui d'atteindre les 300 licenciés, ce qui
fût une réussite. Il remercie ainsi le travail de
qualité qui est réalisé sur le tatami par Yannick
AUFRAY et Carole ERDEVEN.

Il met l'accent sur l'importance des bénévoles et
de l'équipe des élus qui l'entoure et qui sont
toujours présents en nombre pour mener à bien
les actions du club. A ce titre, il rappelle que le
calendrier annuel des compétitions, stages et
animations est rempli et que cela est donc un
signe de bonne santé du club.

Mr FENDRIKOFF félicite le palmarès sportif de nos
compétiteurs toutes catégories pour le travail
fournis cette saison et incite à poursuivre dans
cette même dynamique et avec la même rigueur.

3 - Rapport d'activités de la secrétaire générale

Céline LEMAIRE présente un diaporama détaillant
le rapport d'activités. Elle complète son rapport
par différentes diapositives informant l'Assemblée
sur le nombre de licenciés la saison dernière,
leurs grades et la position du club au niveau
départemental.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

4 - Rapport financier du Trésorier et présentation
des comptes annuels 2018/2019

Laurent CHAUDRON-CAILLET présente en annexe

Exercice comptable

Exercice du : 01/09/2019
Exercice au : 31/08/2020
Saison :

Association Judo Châteauroux - AJC

un tableau détaillant les recettes et les charges du club. L'AJC termine la saison sur un point positif. La masse salariale, l'accompagnement et la participation aux différentes compétitions restent des points forts dans les dépenses du club. Le loto et les diverses manifestations au sein du club permettent de tenir les comptes en bonne santé. Le Trésorier en profite pour remercier les institutions telles que la Mairie de Châteauroux et de la Châtre, le Conseil Départemental et Régional pour leurs accompagnements financiers et l'intendance de notre dojo. Il remercie également Denis VITRE pour le suivi des salaires et la déclaration des charges. Le rapport de gestion du trésorier est approuvé à l'unanimité.

5 - Rapport d'activités secteur sportif

Yannick AUFRAY, Directeur Technique du club, expose les différents résultats de la saison passée concernant toutes les catégories d'âges. Il se montre très heureux des bons résultats, félicite et cite les nouvelles ceintures noires. Yannick retrace un bref bilan des différents stages et animations organisés par le club. Yannick tient à remercier toutes les personnes qui s'investissent auprès de lui dans l'accompagnement des jeunes sur les compétitions.

6 – Animation

Hervé LYONNAIS retrace la saison 2018-2019 et fait un bilan des animations organisées par les bénévoles de l'AJC. Il présente également un calendrier prévisionnel pour la nouvelle saison.

7 – Rapport des vérificateurs aux comptes et vote d'approbation des comptes de l'exercice précédent valant quitus de gestion au comité directeur

Christophe LE BRUCHEC, vérificateur aux comptes pour la saison 2018-2019, informe l'assemblée sur le fait qu'il a bien procédé aux pointages et aux contrôles qui lui permettent de constater que le bilan concorde avec les écritures comptables enregistrées dans le courant de l'exercice. Il demande d'approuver les comptes qui ont été présentés. Le quitus de gestion est voté à l'unanimité.

8 - Présentation et approbation du Budget Prévisionnel 2019 / 2020

Après présentation et commentaires du trésorier, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

9 - Désignation de deux vérificateurs aux comptes pour la nouvelle saison

Après appel à candidature, Christophe LE BRUCHEC et Marcello POLISTINA se portent volontaires.

Association Judo Châteauroux - AJC

Ils sont désignés à l'unanimité.

10 - Question diverses

L'Assemblée n'a pas de questions.

11 - Intervention des Personnalités

Intervention de Marc FLEURET, adjoint chargé des sports.

12 - Remise de Récompenses

13 - Remerciements

Le Président remercie chacun des membres de l'équipe de bénévoles du club, orchestrée par Hervé.

14 - Clôture de l'Assemblée Générale.

21h45 : Philippe FENDRIKOFF clôt l'Assemblée Générale et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Auto Vélo Club Castelroussin - AVCC

Objet Statut

Siège social

36 rue des champs grands
34 Espace Mendès France
36130 COINGS

Tél. 0667601743

Fax

Email

pierre.palisse@bbox.fr

Renseignements administratifs

SIRET 08050024900012

RNA

Fédération Fédération Française de Cyclisme et UFOLEP

Agrément

Agrément

Agrément

Agrément

Label

Reconnue d'utilité publique le

Bureau

Responsable : M. Pierre Palisse (Président),
Membres du Bureau : M. Christian Leleu (Trésorier), M. Nicolas Viam (Secrétaire),

Responsable du dossier :

M. Pierre Palisse

Tenue des comptes

Commissaire aux

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés

0

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

0,00

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif :

450,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action course cyclistes
Fédération Française de cyclisme

Contenus et objectifs de l'action :
Prix de la municipalité de Châteauroux, trophée Fenioux

Public(s) ciblé(s) :
200 à 300

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
40

Lieu(x) de réalisation :
Châteauroux - avenue Pierre de Coubertin

Date de mise en oeuvre prévue : 02/07/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 1 journée

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
Organisation et financement de la course cycliste, catégorie régionale

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	250	70-Ventes et prestations	0
Prestations de services	150	74-Subventions d'exploitation	879
Achats matières et fournitures	0	Etat	0
Autres fournitures	100	Etat	0
61-Services extérieurs	379	Etat	0
Locations	0	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	379	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	250	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	450
Publicité, publication	150	Commune	0
Déplacement, missions	100	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	429
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	0
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	879	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	879
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	879	TOTAL	879

Description du budget prévisionnel

Coût général, assurance et déclaration de course à la fédération française de cyclisme.
Primes coureurs.
Récompenses.

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1950 64000033 0417 5099 557

AGRIFRPP895

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Pièce jointe n° 1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Auto Vélo Club Castelroussin - AVCC

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	1 687	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	504	0
61-Services extérieurs	0	0	74-Subventions d'exploitations	3 490	0
62-Autres achats & charges externes	1 380	0	75-Autres produits de gestion	1 390	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	2 618	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	5 685	0	Total Produits (I)	5 384	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	5 685	0	Total des produits	5 384	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	-301	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	0	0
Immobilisation corporelles	0	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	5 384	0
Total actif immobilisé (I)	0	0	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	5 384	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	5 384	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	0	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	0	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	5 384	0	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	0	0
Total Actif (I+II)	5 384	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	5 384	0

Auto Vélo Club Castelroussin - AVCC

Assemblée Générale

Date : __/__/__ Présents 0
Commissaires :
Tél. :

Exercice comptable

Exercice du : __/__/__
Exercice au : __/__/__
Saison :

Auto Vélo Club Castelroussin - AVCC

Objet Statut

Siège social

36 rue des champs grands
34 Espace Mendès France
36130 COINGS

Tél. 0667601743

Fax

Email

pierre.palisse@bbox.fr

Renseignements administratifs

SIRET 08050024900012

RNA

Fédération Fédération Française de Cyclisme et UFOLEP

Agrément

Agrément

Agrément

Agrément

Label

Reconnue d'utilité publique le

Bureau

Responsable : M. Pierre Palisse (Président),
Membres du Bureau : M. Christian Leleu (Trésorier), M. Nicolas Viam (Secrétaire),

Responsable du dossier :

M. Pierre Palisse

Tenue des comptes

Commissaire aux

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés 0

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) 0,00

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif :

200,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action
Course cycliste UFOLEP - Catégorie 1 et 4 régionale

Contenus et objectifs de l'action :
Prix de la municipalité de Châteauroux

Public(s) ciblé(s) :
200 à 300

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu(x) de réalisation :
Roland Garros

Date de mise en oeuvre prévue : ~~02~~ / ~~07~~ / 2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) :
1 journée

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
Organisation et financement de la course cycliste, catégorie régionale, assurance
Celle-ci annule et remplace la demande de subvention du 31/12/2020

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	0	70-Ventes et prestations	0
Prestations de services	0	74-Subventions d'exploitation	300
Achats matières et fournitures	0	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	120	Etat	0
Locations	0	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	120	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	180	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	200
Publicité, publication	60	Commune	0
Déplacement, missions	120	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	100
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	0
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	300	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	300
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	300	TOTAL	300

Description du budget prévisionnel

Assurance, récompenses et frais de carburant pour la course

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1950 64000033 0417 5099 557

AGRIFRPP895

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Pièce jointe n° 1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Auto Vélo Club Castelroussin - AVCC

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	1 687	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	504	0
61-Services extérieurs	0	0	74-Subventions d'exploitations	3 490	0
62-Autres achats & charges externes	1 380	0	75-Autres produits de gestion	1 390	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	2 618	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	5 685	0	Total Produits (I)	5 384	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	5 685	0	Total des produits	5 384	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	0			
Résultat net (I-III+IV-V)	-301	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	0	0
Immobilisation corporelles	0	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	5 384	0
Total actif immobilisé (I)	0	0	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	5 384	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	5 384	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	0	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	0	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	5 384	0	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régl. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	0	0
Total Actif (I+II)	5 384	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	5 384	0

Auto Vélo Club Castelroussin - AVCC

Assemblée Générale

Date : __/__/__ Présents 0
Commissaires :
Tél. :

Exercice comptable

Exercice du : __/__/__
Exercice au : __/__/__
Saison :

Écurie Terre du Berry - ETB

Objet Statut Organisation d'une manche du Championnat de France de Rallycross

Siège social Maison des associations
34 espace Mendès France
36000 Châteauroux

Tél. 02 54 07 41 87 Fax _____ Email ecurieterreduberry@wanadoo.fr

Renseignements administratifs

SIRET 50260105700016 RNA _____

Fédération FFA

Agrément _____

Agrément _____

Agrément _____

Agrément _____

Label _____

Reconnue d'utilité publique le _____

Bureau Responsable : M. Daniel Bionnier (Président),
Membres du Bureau : M. Pierre Bony (Trésorier), Mme Angélique Colin (Secrétaire),

Responsable du dossier : M. Daniel Bionnier

Tenue des comptes Commissaire aux BSR rue Canterelle 36000 CHATEAUROUX

Nombre de bénévoles _____ Nombre de volontaires _____ Nombre d'actifs _____

Nombre de locaux _____

Nombre d'adhérents _____

Moyens humains de l'association

Total de salariés 0 Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) 0,00

Type et montant de la subvention sollicitée

Fonds sportif : 8 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action

Reprise du Championnat de France de Rallycross après annulation de l'épreuve 2020 suite à la crise sanitaire du Covid19

Contenus et objectifs de l'action :

épreuve inscrite au calendrier de la Fédération Française du sport automobile (FFSA) et validée par le Comité Directeur de celle-ci en date du 24 novembre

Public(s) ciblé(s) : environ 5000 (suivant le point au niveau de la crise sanitaire)

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu(x) de réalisation :

Circuit Les Tourneix

Date de mise en oeuvre prévue : 06 / 06 /2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 3 jours, du vendredi 4 juin au dimanche 6 juin

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	22 730	70-Ventes et prestations	30 500
Prestations de services	16 640	74-Subventions d'exploitation	24 000
Achats matières et fournitures	4 420	Etat	0
Autres fournitures	1 670	Etat	0
61-Services extérieurs	15 150	Etat	0
Locations	11 200	Région	8 000
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	3 950	Départ.	8 000
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	64 120	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	35 350	Commune CHATEAUROUX	8 000
Publicité, publication	25 770	Commune	0
Déplacement, missions	3 000	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	0
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	47 500
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	102 000	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	102 000
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	102 000	TOTAL	102 000

Description du budget prévisionnel

Gardiennage 3200 €
Promotion publicité 24400
Restauration 12240 €
Secours (médecins/Ambulances/Pompiers/ Secouristes) 5150 €
Carburants 3220 €
Hôtellerie 2400 €
Locations de matériels 11200 €

Relevé d'identité bancaire

IBAN

FR76 30003 00600 00037263833 01

BIC

SOGEFRPP

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Écurie Terre du Berry - ETB

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	23 514	23 572	70-Presta., cotisations, vts assimilés	120 209	121 959
61-Services extérieurs	30 088	22 783	74-Subventions d'exploitations	22 000	23 300
62-Autres achats & charges externes	69 890	69 605	75-Autres produits de gestion	30	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	82	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	0	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	149			
68-Dotations amortis. et provisions	15 426	12 405			
Total Charges (II)	138 918	128 596	Total Produits (I)	142 239	145 259
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	138 918	128 596	Total des produits	142 239	145 259
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	-149			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	3 321	16 663			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	159 018	130 581
Immobilisation corporelles	49 579	55 129	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	3 912	28 437
Total actif immobilisé (I)	49 579	55 129	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	162 930	159 018
Créances clients et cpts rattachés	500	1 250	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	500	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	114 637	99 347	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	301	5 430	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	2 587	2 139
Total actif circulant (II)	115 938	106 027	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	2 587	2 139
Total Actif (I+II)	165 517	161 156	Total Passif (I+I bis+ II+III)	165 517	161 157

Écurie Terre du Berry - ETB

Assemblée Générale

Date : 06/02/2022 Présents 0
Commissaires : BSR 36000 CHATEAUROUX
Tél. : 0689655288
Compte rendu après Assemblée Générale

Exercice comptable

Exercice du : 01/01/2020
Exercice au : 31/12/2020
Saison :

Entente Grands Champs-Touvent - EGCT

Objet Statut

Siège social

Stade Michel Guignard
Rue du Champ Le Roy
36000 Châteauroux

Tél. 02 54 34 02 44 Fax _____ Email 522503@lcfoot.fr

Renseignements administratifs

SIRET 77518798200027

RNA _____

Fédération Fédération Française de Football

Agrément _____

Agrément _____

Agrément _____

Agrément _____

Label _____

Reconnue d'utilité publique le _____

Bureau

Responsable : M. Richard Lindé (Président),
Membres du Bureau : Mme Christelle Aumarechal (Trésorière), Mme Martine Fayolle (Secrétaire),

Responsable du dossier : M. Richard Lindé

Tenue des comptes

Commissaire aux _____

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés

1

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

0,50

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif :

500,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action :

Nous organisons un rassemblement de fin de saison U8-U9 le samedi 05 juin 2021 de 9h30 à 17h00 sur le complexe Michel GUIGNARD. Ca sera notre 4ème édition puisque la saison passée, pour cause de COVID nous n'avons pu réaliser notre action.

L'engagement à ce tournoi est gratuite par contre un chèque de caution de 50 euros est demandé avec l'inscription en cas de désistement à de dernière minute. Il y aura des coupes et des récompenses pour tous les participants. Aussi la possibilité de se restaurer sur place avec la mise en place de plateaux repas ou de sandwicheries. Les clubs de l'Indre sont invités sur invitation. Le rassemblement sera limité à 24 équipes afin d'assurer une bonne organisation de l'action. La finalité étant que les enfants s'amuse un maximum avec la mise en place de défis techniques, matchs et quizz. Il y aura un classement à la fin de la journée et une remise des récompenses.

Contenus et objectifs de l'action :

Matchs, défis techniques, quizz tout au long de la journée.

- Retrouver la compétition suite au COVID
- Prendre plaisir en pratiquant le football
- Partager et communiquer
- Respecter des règles et du règlement ; éducateurs, enfants, parents

CONTENU DE L'ACTION :

- Exercices pour retrouver une certaine autonomie
- Partager avec l'autre en s'aidant
- Oublier ses soucis par le plaisir de l'activité sportive
- Retrouver le plaisir du groupe
- Réduire les inégalités sociales

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Retrouver la compétition
- Retrouver la confiance et l'estime de soi
- Recréer du lien social
- Lutter contre l'isolement
- Se réapproprier les gestes de bonne conduite
- S'intégrer
- Accepter la différence de l'autre
- Être solidaire

Public(s) ciblé(s) : Mixité, Mineur, licencié(e)s
Enfants filles et garçons âgé(e)s de 7 à 9 ans

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

24 équipes de 8 enfants soit 192 enfants + 24 éducateurs soit un total de 216 personnes environ

Lieu(x) de réalisation :

Complexe Michel GUIGNARD à Châteauroux

Date de mise en œuvre prévue : 05/06/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 1 jour

Méthode d'évaluation prévue pour l'action : Comme c'est une action que nous pérennisons chaque saison, regarder les clubs qui reviennent pour participer, le nombre d'équipes inscrites, le nombre d'équipes présentes, le nombre d'enfants participants, le nombre de parents.

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

Subvention destinée :

- à l'achat de récompenses (médailles et coupes pour chacun),
- à l'achat de ballons neufs
- à l'achat de goûters pour chacun
- à la location d'une SONO.

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	400	70-Ventes et prestations	400
Prestations de services	0	74-Subventions d'exploitation	720
Achats matières et fournitures	400	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	100	Etat	0
Locations	100	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	0	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	0	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	500
Publicité, publication	0	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	620	Aides privées	220
Rémunération des personnels	620	75-Autres produits de gestion courante	0
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	1 120	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	1 120
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	1 120	TOTAL	1 120

Description du budget prévisionnel

Salaire et charges de notre salarié,
 Location de matériels techniques,
 Achat de fournitures bureautiques, récompenses (coupes et médailles) et nourritures (boissons et goûters)

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1450 5000 0208 1000 1025 878

CEPAFRPP450

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Entente Grands Champs-Touvent - EGCT

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	53 543	50 682	70-Presta., cotisations, vts assimilés	73 437	89 480
61-Services extérieurs	0	0	74-Subventions d'exploitations	27 470	29 300
62-Autres achats & charges externes	43 578	53 960	75-Autres produits de gestion	0	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	-111	76-Produits financiers (a)	0	0
64-Salaires et traitements	7 043	7 320	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	2 816	4 151	78-Reprise/provisions, transf. charg.	1 120	0
65-Autres charges gestion courantes	0	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	136	510			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	107 116	116 512	Total Produits (I)	102 027	118 780
86-Emploi contribu. volon. en nature	0	0	87-Contribution Volontaires en nature	0	0
Total des charges	107 116	116 512	Total des produits	102 027	118 780
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	0	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	-136	-510			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	-5 089	2 268			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	0	0
Immobilisation corporelles	1 782	0	Report à nouveau	8 323	6 312
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	-5 249	2 011
Total actif immobilisé (I)	1 782	0	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	3 074	8 323
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	0	0	Provision risques & charges (II)	7 368	10 548
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	28 632	27 358	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	18 190	8 487
Total actif circulant (II)	28 632	27 358	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	18 190	8 487
Total Actif (I+II)	30 414	27 358	Total Passif (I+I bis+ II+III)	28 632	27 358

Entente Grands Champs-Touvent - EGCT

Assemblée Générale

Date : 28/08/2020 Présents 18
Commissaires : AUMARECHAL CHRISTELLE
Tél. : 0650129150

Compte tenu de la situation sanitaire, l'assemblée générale a été annulée suite à décision de la Préfecture de l'Indre.

Le bilan et le compte de résultat ont été adoptés au cours d'une réunion extraordinaire des membres du Conseil d'Administration le 28/08/2020.

Le résultat de l'exercice laisse apparaitre un déficit de 5249 euros.

Ce résultat sera validé par Monsieur MERIGOT Denis lors d'un prochain conseil d'administration

Exercice comptable

Exercice du : 01/07/2019
Exercice au : 30/06/2020
Saison :

La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club - LBCAC

Objet Statut

PROMOTIONS ET ORGANISATIONS DE TOUTES LES ACTIVITES RELEVANT DE LA F.F.A.

Siège social

4 rue de la Margotière
36000 Châteauroux

Tél. 02 54 07 00 65 Fax _____ Email laberri.athle36@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET	77518782600091	RNA	w362003382
Fédération	Fédération Française d'Athlétisme		
Agrément	03611ET0027	D G J S	17/03/11
Agrément	_____		
Agrément	_____		
Agrément	_____		
Label	_____		

Reconnue d'utilité publique le 19/02/11

Bureau

Responsable : M. Sébastien Cosson (Président),
Membres du Bureau : M. Didier Tual (Secrétaire), M. Jacques Pinet (Trésorier), M. David Marie (Vice Président),
M. Jean-Baptiste Brejaud (Vice Président), M. Clément Ple (Vice Président),

Responsable du dossier : M. Jacques Pinet

Tenue des comptes

Commissaire aux _____

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés 1 Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) 1,00

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif : 1 500,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action SEMI MARATHON DE LA BERRICHONNE 2021

Contenus et objectifs de l'action :

ORGANISATION D'UNE COURSE F.F.A. LABELISEE, SUPPORT DU CHAMPIONNAT REGIONAL MASTER, AINSI QU'UN 5 KMS ET UNE COURSE EN TETE.

Public(s) ciblé(s) :

TOUT PUBLIC

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 500

Lieu(x) de réalisation : CHATEAUROUX - Départ et arrivée au stade de la Margotière

Date de mise en oeuvre prévue : _21_ /03_ / _2021_

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 1 DEMI-JOURNEE

Méthode d'évaluation prévue pour l'action : NOMBRE DE PARTICIPANTS

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

FINANCEMENT DE LA SECURITE SNSM, DES DROITS D'ORGANISATION ET D'UNE PARTIE DE L'ANIMATION

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	5 420	70-Ventes et prestations	3 900
Prestations de services	4 960	74-Subventions d'exploitation	1 900
Achats matières et fournitures	460	Etat	0
Autres fournitures	0	Etat	0
61-Services extérieurs	120	Etat	0
Locations	0	Région	0
Entretien et réparation	0	Région	0
Assurance	120	Départ. INDRE	400
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	460	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	140	Commune CHATEAUROUX	1 500
Publicité, publication	320	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	0
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	200
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	200
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	6 000	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	6 000
86-Emplois des contributions en nature	900	87-Contributions volontaires en nature	900
Secours en nature	0	Bénévolat	900
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	900	Dons en nature	0
TOTAL	6 900	TOTAL	6 900

Description du budget prévisionnel

ACHATS MATIERES ET FOURNITURES : ACHATS RECOMPENSES ET EQUIPEMENTS POUR LES SIGNALEURS.

Relevé d'identité bancaire

IBAN

en

BIC

SOGEFRPP

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club - LBCAC

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	6 193	15 881	70-Presta., cotisations, vts assimilés	35 517	53 379
61-Services extérieurs	113 540	135 234	74-Subventions d'exploitations	47 158	64 789
62-Autres achats & charges externes	0	0	75-Autres produits de gestion	67 930	68 010
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	582	578
64-Salaires et traitements	20 789	16 082	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	2 619	8 065	78-Reprise/provisions, transf. charg.	6 884	0
65-Autres charges gestion courantes	169	301			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	10 000	7 000			
Total Charges (II)	153 310	182 563	Total Produits (I)	158 071	186 756
86-Emploi contribu. volon. en nature	10 800	13 700	87-Contribution Volontaires en nature	10 800	13 700
Total des charges	164 110	196 263	Total des produits	168 871	200 456
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	582	578			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	4 761	4 193			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	137 209	116 747
Immobilisation corporelles	27 228	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	3 255	4 223
Total actif immobilisé (I)	27 228	0	Subventions d'investissements	9 929	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	150 393	120 970
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	1 294	5 789	Provision risques & charges (II)	38 750	34 000
Divers valeurs mobilières	7 029	7 096	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	164 682	157 134	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	173 005	170 019	Dettes fiscales et sociales	790	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	9 500	13 749
			Produits constatée d'avance	800	1 300
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	11 090	15 049
Total Actif (I+II)	200 233	170 019	Total Passif (I+I bis+ II+III)	200 233	170 019

La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club - LBCAC

Assemblée Générale

Date : 07/12/2019 Présents 250

Commissaires :

Tél. :

Voir Procès verbal de l'Assemblée Générale du 7/12/2019 (Fichier PDF remis au Service des Sports)

Exercice comptable

Exercice du : 01/07/2018

Exercice au : 30/06/2019

Saison :

Moto Club Castelroussin - MCC

Objet Statut

Siège social

Circuit des Tourneix

36250 Saint-Maur

Tél. 02 54 22 31 66

Fax

Email

motoclubcastelroussin.36@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET 41832430700010

RNA

Fédération FFM

Agrément

Agrément

Agrément

Agrément

Label

Reconnue d'utilité publique le

Bureau

Responsable : M. Patrick Pornin (Président),
Membres du Bureau : Mme Stéphanie Pornin (Secrétaire), Mme Claudine Davoust (Trésorière),

Responsable du dossier :

Mme Stéphanie Pornin

Tenue des comptes

Commissaire aux

M. David FOULATIER

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés

0

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

0,00

Type et montant de la subvention sollicité

Fonds sportif :

10 000,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action : Le moto-club Castelroussin organise le week-end de l'Ascension du 13 au 16 mai inclus 2 manifestation d'envergure nationale. 4 jours de off-road sur le circuit municipal des Tourneix.

Contenus et objectifs de l'action : Arrivée des pilotes et de leurs accompagnateurs le mercredi 12 mai après midi. Le jeudi 13 mai aura lieu sur le circuit municipal de Châteauroux Métropole sur le site des Tourneix, le 1er enduro kid de l'histoire de la Ligue Motocycliste Régionale Centre Val de Loire. Il s'agit d'un Trophée de Ligue qui sera donc reconduit annuellement. Le MCC a accepté d'organiser cette 1ère manche avec pour objectif de faire venir 200 pilotes, et d'inscrire pour les années à venir cette manche de trophée de ligue au Championnat de France d'Enduro Kid.

Le deuxième objectif est de garder sur le territoire de Châteauroux Métropole et le département de l'Indre ces 200 pilotes et leurs accompagnateurs, (puisque se sont des mineurs ils se déplacent obligatoirement accompagnés de leur famille) pendant tout le week-end de l'Ascension. L'idée étant de permettre aux enfants de rouler et de proposer aux accompagnants des activités touristiques sur notre territoire.

Le 14 mai sera une journée de transition où petits et grands pourront réaliser des essais et des stages de pilotage avec des pilotes Elite. Les 15 et 16 mai aura lieu le 1er BIHR Off Road Days. Il s'agit d'une manifestation que nous rendrons pérenne en l'organisant à nouveau tous les ans aux mêmes dates. Nous souhaitons que le week-end de l'Ascension devienne un rendez-vous incontournable pour les amateurs de sport mécanique au niveau national. Nous comptons sur les infrastructures de loisirs du département, l'hôtellerie et la restauration pour diversifier les activités sur ces 4 jours et de ce fait, que ces 2 manifestations voient arriver des familles entières pour faire du tourisme dans l'Indre.

Public(s) ciblé(s) : à partir de 7 ans jusqu'à 77 ans toutes personnes possédant une moto de cross seront les bienvenues sur le site des Tourneix. 200 pilotes sont attendus pour l'enduro kid le jeudi 13 mai, âgés de 7 à 17 ans. Pour le BIHR Off Road ce sont 360 autres pilotes âgés quant à eux à partir de 14 ans et sans limite d'âge. Ce seront donc 560 pilotes en tout qui seront attendus sur le site en l'espace de 4 jours et 1120 accompagnateurs (à raison de 2 accompagnateurs minimum par pilotes). Les concessionnaires et revendeurs du grossiste en pièces de moto (150.000 références) BIHR seront également conviés.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : Nous comptons approximativement sur la venue de 2000 personnes hors public du dimanche sur le site pendant 4 jours.

Lieu(x) de réalisation : Circuit municipal de Châteauroux Métropole - Les Tourneix - 36250 SAINT-MAUR

Date de mise en oeuvre prévue : du 13 au 16 / 05 / 2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 4 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :
La subvention sollicitée est principalement dédiée à :

- La promotion de cet évènement national,
- Les aménagements sécuritaires du site,
- Le chronométrage, l'organisation administrative de la Fédération,

- Le paiement des médecins, secouristes et assurances,
- La remise en état du site après les 2 manifestations.

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	12 000	70-Ventes et prestations	37 350
Prestations de services	3 000	74-Subventions d'exploitation	24 250
Achats matières et fournitures	8 000	Etat	0
Autres fournitures	1 000	Etat	0
61-Services extérieurs	9 500	Etat	0
Locations	2 000	Région	0
Entretien et réparation	5 000	Région	0
Assurance	2 000	Départ.	0
Documentation	500	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	40 100	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	33 100	Commune CHATEAUROUX	10 000
Publicité, publication	1 500	Commune	0
Déplacement, missions	5 000	Sociaux	0
Services bancaires, autres	500	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	14 250
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	0
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	61 600	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	61 600
86-Emplois des contributions en nature	0	87-Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	61 600	TOTAL	61 600

Description du budget prévisionnel

Pour la réalisation de ce projet, nous faisons appel à des professionnels.
 Tout ce qui concerne les dépenses liées aux comptes 62 - autres services extérieurs - concerne :
 La rémunération, l'hébergement et la nourriture pendant 4 jours de minimum 50 personnes qui sont :
 des médecins, des secouristes, des ambulanciers, des personnels de la Fédération Française de
 Motocyclisme pour les contrôles techniques et administratifs, des équipes d'encadrement et
 commissaires de courses.

Les autres postes de dépenses importants prévus sont pour la réfection des lieux après les
 manifestations.

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 3004 7142 0100 0267 4660 159
CMCIFRPP

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Moto Club Castelroussin - MCC

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	14 668	45 755	70-Presta., cotisations, vts assimilés	27 978	51 060
61-Services extérieurs	5 233	0	74-Subventions d'exploitations	2 200	10 904
62-Autres achats & charges externes	6 297	0	75-Autres produits de gestion	0	66
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	0	0	76-Produits financiers (a)	52	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	0	0
65-Autres charges gestion courantes	7 213	0			
66-Charges financières (b)	0	9 404			
67-Charges Exceptionnelles (d)	0	0			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	33 411	55 159	Total Produits (I)	30 230	62 030
86-Emploi contribu. volon. en nature	24 000	24 000	87-Contribution Volontaires en nature	24 000	24 000
Total des charges	57 411	79 159	Total des produits	54 230	86 030
69-Impôts sur le bénéfiques (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	52	-9 404			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	0	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	-3 181	6 871			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	29 006	35 878
Immobilisation corporelles	0	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	0	0	Résultat de l'exercice	6 871	6 871
Total actif immobilisé (I)	0	0	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	35 877	42 749
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	0	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	52	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	35 877	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	35 929	0	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	0	0
			Total actif dettes (III)	0	0
Total Actif (I+II)	35 929	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	35 877	42 749

Moto Club Castelroussin - MCC

Assemblée Générale

Date : 19/01/2022 Présents 41
Commissaires :
Tél. :

Le moto club Castelroussin n'a pas pu en 2021 faire une Assemblée Générale, le contexte sanitaire ne nous permettant pas de réunir les 120 membres du club. Une réunion de bureau a eu lieu le 12 décembre 2020 et une nouvelle est organisée le samedi 6 mars afin de communiquer par la suite sur l'avancée de la mise en place de ces deux manifestations.

Le P.V. ci-dessous est celui de l'A.G. de janvier 2020

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ELECTIVE LE 19.01.2020, À 10H00

Les membres de l'association Moto Club Castelroussin se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire et électorale, sur convocation du président.
Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.
Présents : 41 - Votants : 38

L'assemblée est présidée par M. Jérôme PERNIN, en qualité de président de l'association.

Il est assisté par un secrétaire de séance Mme Stéphanie PORNIN, en tant que secrétaire de l'association

et de la trésorière Mme Claudine DAVOUST.

M. David FOULATIER, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

L'ordre du jour est rappelé par le président :

1. rapport d'activités
2. rapport financier,
3. Objectifs 2020,
4. questions diverses,
5. Présentation et élection des nouveaux candidats
6. désignation du commissaire aux comptes,
7. fixation du montant des nouvelles cotisations,
8. vote des résolutions

Ouverture de la séance - Voeux du Président

1) rapport d'activités, Rétrospectives des saisons 2018 / 2019

Le nouveau gardien du site des Tourneix, M. Jacky GAULTIER a pris ses fonctions en avril 2018

rappel des règles sur le site :

. afin de pouvoir rouler une licence en cours obligatoire (F.F.M. ou UFOLEP) et équipements de sécurité homologués F.F.M. En règle.

. clôture du site de décembre à mars - ouverture du site les 1er et 3ème dimanches de chaque

Exercice comptable

Exercice du : 01/07/2019
Exercice au : 30/06/2020
Saison :

Moto Club Castelroussin - MCC

mois.

Adresse postale : Moto Club Castelroussin - Les
Tourneix - 36250 SAINT MAUR

Tél circuit : 02.54.22.31.66 – Président :

06.04.45.57.74 Site internet :

mcccastelroussin.fr – E-mail :

mcccastelroussin.36@gmail.com

Méchoui des bénévoles et des partenaires aux
Tourneix – encore un vif succès avec plus de 100
convives.

Repas de Noël "école de pilotage" - une 8ème
édition réussie, Merci à Ollivier POMMERY et Jacky
GAUTHIER pour

l'organisation de ce repas avec les parents et les
enfants de l'école de pilotage.

Licenciés

. Saison 2018/2019 => 80 licenciés UFOLEP (47
réengagés pour 2019/2020)

63 licenciés F.F.M. (19 réengagés pour 2020)

143 licences en 2019

Ecole de pilotage

. Saison 2019 – 2020 : 24 jeunes sont encadrés
par groupes de niveau

4 niveaux avec chacun un moniteur + 1 BF2A

Résultats pilotes saison 2018/2019

Résultats pilotes saison 2018/2019 UFOLEP

Nathan ROSSIGNOL est champion en UFOLEP

Centre – SOLO A – 85 cm³

Loup LABARRE quant à lui est champion en

catégorie 125 suivi de près par Geoffrey

CENDRIER 3ème et

Sébastien REGINATO 4ème.

Florent DAVAILLON termine 3ème en catégorie

PRESTIGE Michaël BRIGAND 5ème.

Enzo DEMAY est champion dans la catégorie SOLA

B et Nicolas LAGORCE termine vice-champion.

Trophée moto / quad cross CENTRE – LIMOUSIN

Une belle initiative l'an passé qui a permis aux

pilotes des 2 régions voisines de s'affronter.

Il en sera de même pour la saison 2019/2020.

Résultats pilotes saison 2019 F.F.M.

Elouan DELOUP était le pilote représentant le

M.C.C. en minicross 85 avec une belle perspective
d'évolution et de résultats en 2020

Morgan JACQUEMIN, pilote du M.C.C. depuis 2016
finit vice-champion de Ligue.

Sans oublier Fabien FRADET, Valentin PRUNGET et
Damien MOREAU qui ont également porté les
couleurs du M.C.C.

Le M.C.C. Est aussi représenté sur le bitume avec
un deuxième titre en Promotion Cup 1000 DUNLOP
pour Christopher BEATY.

Un grand merci à tous, Messieurs les pilotes, tout
comme à nos bénévoles. Sans chacun d'eux le

M.C.C.

ne serait pas représenté dans toutes les catégories
et c'est un honneur qu'ils font au club. Nous
sommes

fiers de vous et vous remercions.

2) rapport financier, Résultats financiers

David FOULATIER – commissaire aux comptes

présente le résultat global et un «mini» bilan

2018/2019

Société de Tir de Châteauroux - STC

Objet Statut

Association à but non lucratif pour le tir sportif de compétition et de loisir

Siège social

10 rue Fernand Raynaud
36000 Châteauroux

Tél. 06 60 41 60 53

Fax

Email

stchx36@gmail.com

Renseignements administratifs

SIRET 77518794100031

RNA

Fédération Fédération Française de Tir

07-36-251

Agrément N° 7104

ministère

01/03/50

jeunesse et sports

Agrément

Agrément

Agrément

Label

Reconnue d'utilité publique le

Bureau

Responsable : M. Jean-Paul Bisiaux (Président),
Membres du Bureau : M. Jean-Paul kieffer (Trésorier), M. Christian Devaux (Secrétaire), Mme Adélia COSTA (Trésorière),

Responsable du dossier :

M. Jean-Paul Bisiaux

Tenue des comptes

Commissaire aux

Nombre de bénévoles

Nombre de volontaires

Nombre d'actifs

Nombre de locaux

Nombre d'adhérents

Moyens humains de l'association

Total de salariés 0

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

0,00

Type et montant de la subvention sollicitée

Fonds sportif :

500,00 €

Description de l'action

Les demandes concernant le fonctionnement général de l'association, les actions de formations, les investissements et les frais de participation à des rencontres comme les phases finales ou à des tournois ne sont pas éligibles aux subventions du fonds sportif, le fonds sportif est destiné à promouvoir les manifestations sur le territoire de Châteauroux. Un dossier d'accompagnement est souhaité.

Présentation de l'action

Concours de tir sportif dénommé CHALLENGE DES PRESIDENTS

Contenus et objectifs de l'action :

Organisation d'un challenge de tir sportif ouvert aux licenciés de la Fédération Française de Tir et de l'UFOLEP dans les disciplines :

carabine 10 mètres et 50 mètres et pistolet 10 mètres, 25 mètres et 50 mètres en individuel et par équipe.

Public(s) ciblé(s) :

Catégories : école de tir (poussins, benjamins, minimes), jeunes (cadets, juniors) adultes (seniors). Les catégories englobent les féminines et les masculines.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Le nombre de sportifs attendu se situe entre 150 et 200

Lieu(x) de réalisation :

Installations sportives de la Société de Tir de Châteauroux : stand Raymond PERROCHON- route de Blois.

Date de mise en oeuvre prévue : 18__ / _09_ / _2021_ et 19/09/2021

Durée de l'action (jours, mois ou année) : 2 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action : Rapport du challenge

Indications précises sur la destination de la subvention sollicitée :

Grace à la subvention "événement", aux recettes des engagements et la participation de la Société de tir de Châteauroux; le projet trouvera son équilibre.

Budget prévisionnel (Dépenses et Recettes)

60 - Achats	1 910	70-Ventes et prestations	1 320
Prestations de services	0	74-Subventions d'exploitation	500
Achats matières et fournitures	1 400	Etat	0
Autres fournitures	510	Etat	0
61-Services extérieurs	110	Etat	0
Locations	0	Région	0
Entretien et réparation	110	Région	0
Assurance	0	Départ.	0
Documentation	0	Départ.	0
62-Autres services extérieurs	0	Inter.	0
Rémunération inter. et honoraires	0	Commune CHATEAUROUX	500
Publicité, publication	0	Commune	0
Déplacement, missions	0	Sociaux	0
Services bancaires, autres	0	Europe	0
63-Impôts et taxes	0	Europe	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Agence de services et de paiement	0
Autres impôts et taxes	0	Autres établissements publics	0
64-Charges de personnel	0	Aides privées	0
Rémunération des personnels	0	75-Autres produits de gestion courante	200
Charges sociales	0	Dont cotisations, dons manuels ou le	0
Autres charges sociales	0	76-Produits financiers	0
65-Autres charges de gestion courante	0	77-Produits exceptionnels	0
66-Charges financières	0	78-Reprises sur amortis. et provisions	0
67-Charges exceptionnelles	0		
68-Dotations aux amortissements	0		
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	2 020	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	2 020
86-Emplois des contributions en nature	2 200	87-Contributions volontaires en nature	2 200
Secours en nature	0	Bénévolat	2 200
Mise à disposition gratuite de biens	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	2 200	Dons en nature	0
TOTAL	4 220	TOTAL	4 220

Description du budget prévisionnel

Concernant les dépenses. Il s'agit de la fourniture de cibles, de récompenses sportives (médailles, coupes trophées), d'achat pour la petite restauration et des dépenses de préparation du stand (réparations) et fournitures administrative (fiches de résultats...).

Les ressources, en dehors de la subvention "événement" seront celles des engagements et des recettes de la petite restauration.

Relevé d'identité bancaire

IBAN
BIC

FR76 1950 6400 0033 0506 9373 597

AGRIFRPP895

Liste des documents joints

- Le budget réalisé et rapport moral de la manifestation n-1
- Pièce jointe n° 1
- Le relevé d'Identité Bancaire (pour transmission à la Trésorerie)

Bilan et Compte de Résultat

Société de Tir de Châteauroux - STC

Compte de résultat de l'exercice

2020

Charges	Exer. N	Exer. N-1	Produits	Exer. N	Exer. N-1
60-Achats, variations stocks	5 300	0	70-Presta., cotisations, vts assimilés	1 326	0
61-Services extérieurs	44 252	0	74-Subventions d'exploitations	72 003	0
62-Autres achats & charges externes	1 215	0	75-Autres produits de gestion	14 935	0
63-Impôts & taxes, vers. assimilés	1 006	0	76-Produits financiers (a)	134	0
64-Salaires et traitements	0	0	77-Produits Exceptionnelles (c)	0	0
64bis-Charges sociales	0	0	78-Reprise/provisions, transf. charg.	1 299	0
65-Autres charges gestion courantes	6 965	0			
66-Charges financières (b)	0	0			
67-Charges Exceptionnelles (d)	1 050	0			
68-Dotations amortis. et provisions	0	0			
Total Charges (II)	59 788	0	Total Produits (I)	89 697	0
86-Emploi contribu. volon. en nature	36 860	0	87-Contribution Volontaires en nature	36 960	0
Total des charges	96 648	0	Total des produits	126 657	0
69-Impôts sur le bénéfices (V)	0	0			
Résultat d'exploitation	0	0			
Résultat financier (a-b) (III)	134	0			
Résultat exceptionnelles (c-d) (IV)	-1 050	0			
Résultat net (I-II+III+IV-V)	29 909	0			

Bilan de l'exercice

2020

Actif	Exer. N	Exer. N-1	Passif	Exer. N	Exer. N-1
Immobilisation incorporelles	0	0	Réserves	0	0
Immobilisation corporelles	0	0	Report à nouveau	0	0
Immobilisation financières	1 000	0	Résultat de l'exercice	0	0
Total actif immobilisé (I)	1 000	0	Subventions d'investissements	0	0
Stock et en-cours	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	Total passif capitaux propres (I)	0	0
Créances clients et cpts rattachés	0	0	Autres fonds propres (I bis)	0	0
Autres créances	0	0	Provision risques & charges (II)	0	0
Divers valeurs mobilières	0	0	Emprunts & dettes aup. établis. finan.	0	0
Disponibilité (banques)	0	0	Avances et acomptes reçus clients	0	0
Charges constatées d'avances	0	0	Dettes fournisseurs et cpts rattachés	0	0
Total actif circulant (II)	0	0	Dettes fiscales et sociales	0	0
			Dettes sur immobilisations, cpts ratta.	0	0
			Autres dettes	0	0
			Produits constatée d'avance	0	0
			Régul. produits constatées	1 000	0
			Total actif dettes (III)	1 000	0
Total Actif (I+II)	1 000	0	Total Passif (I+I bis+ II+III)	1 000	0

Société de Tir de Châteauroux - STC

Assemblée Générale

Date : 06/09/2022 Présents 37
Commissaires : NEANT
Tél. :
VOIR EN PIECE JOINTE

Exercice comptable

Exercice du : 01/09/2019
Exercice au : 31/08/2020
Saison :

5 : Gratuité des parkings à l'occasion de la sixième étape du Tour de France 2021

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur les jours de gratuité (en semaine) et sur les ouvertures exceptionnelles (les dimanches et jours fériés) des parkings municipaux Centre-Ville, Diderot, Les Halles, Équinoxe, et de l'Hôtel de Ville.

A l'occasion de l'accueil à Châteauroux de la sixième étape du Tour de France le jeudi 1^{er} juillet 2021, il est proposé d'ajouter cette date à la liste des jours de gratuité préalablement définis par délibération du 17 février 2021.

Ce jour-là, l'accès aux parkings sera possible aux horaires habituels et la gratuité accordée de 6 heures à 21 heures.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet ajout aux périodes de gratuité et d'ouvertures exceptionnelles des parkings municipaux pour l'année 2021.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

17 mai 2021

Commission Finances et Affaires Générales

6 : Convention de mise à disposition d'équipements et d'infrastructures au stade Claude Jamet pour l'installation d'un système de captation

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Grâce à un nouveau partenariat de diffusion courant de 2020 à 2025, l'intégralité des matches des championnats de National 2 et de National 3 seront diffusés en direct sur une plateforme dédiée.

La Fédération Française de Football a signé un accord avec la société Fuchs Sports pour la captation et la diffusion digitale de l'intégralité des matches de National 2 et de National 3. Fuchs Sports devient ainsi le diffuseur officiel digital des championnats N2 et N3 pour les cinq prochaines saisons.

Au total, Fuchs Sports s'engage à équiper les 64 stades de N2 et les 168 stades de N3 avec un système de caméras permettant la captation des rencontres de manière automatisée via l'intelligence artificielle.

Tous les matches seront diffusés en direct sur une plateforme dédiée à ces deux championnats et habillée aux couleurs de la FFF. Certains matches « premium » pourront être retransmis sur FFFTV.

Outre un gain de visibilité et de notoriété, ce projet, mené par la FFF en collaboration avec Fuchs Sports, permettra à chaque club d'engager, de poursuivre ou d'enrichir son identité et ses prestations digitales. En effet, des résumés et des images gratuites des rencontres seront mis à disposition des clubs, fournissant ainsi de nombreux contenus vidéos pour leurs différentes plateformes.

Le prestataire demande de lui faciliter la mise en place du système de captation en obtenant

l'autorisation de la Ville, propriétaire de l'infrastructure, pour l'installation du matériel et par la mise à disposition d'une alimentation électrique.

Une convention de mise à disposition doit être conclue entre la Ville et le prestataire. Cette convention a pour objet de fixer avec le prestataire Fuchs Sports, le lieu d'installation, les conditions d'installation, de maintenance, les responsabilités, les conditions d'occupation, le traitement des données personnelles et la durée.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du stade pour l'implantation du dispositif.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

17 mai 2021